

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

RÉUNION DU 30 NOVEMBRE 2017

Présents :

M. Gérard TREMEGE	M. Jean-François CALVO
M. Patrick VIGNES	Mme Anne CANDEBAT REQUET
Mme Josette BOURDEU	Mme Danielle CARCAILLON
M. Yannick BOUBEE	M. Rémi CARMOUZE
M. Fabrice SAYOUS	Mme Marie-Antoinette CASSAGNE
M. Jean-Claude BEAUCOUESTE	RODRIGUEZ
Mme Fabienne LAYRE CASSOU	M. Jean-Noël CASSOU
M. André BARRET	M. Philippe CASTAING
M. Gérard CLAVE	M. Jean-Claude CASTEROT
M. Denis FEGNE	M. Georges CASTRES
M. Marc BEGORRE	Mme Marie-Françoise CRANCEE
Mme Valérie LANNE	Mme Annette CUQ
M. Jacques LAHOILLE	M. Pierre DARRE
M. André LABORDE	M. Denis DEPOND
M. Jean-Claude PIRON	M. Benoît DOSSAT
M. Jean-Christian PEDEBOY	M. Jean-François DRON
Mme Anne-Marie ARGOUNES	M. Laurent DUBOUIX
M. Jean-Marc BOYA	Mme Suzanne DUCASSE
M. Jean BURON	M. Jean-Marc DUCLOS
M. Roger-Vincent CALATAYUD	Mme Martine FOCHEATO
M. Jean-Louis CRAMPE	M. Michel FORGET
Mme Ginette CURBET	M. Joseph FOURCADE
Mme Andrée DOUBRERE	M. Jean-Pierre FRECHIN
M. Michel DUBARRY	M. Alain GARROT
M. Emmanuel DUBIE	Mme Simone GASQUET
M. Serge DUCLOS	M. Romain GIRAL
M. Marc GARROCQ	M. Charles HABAS
M. Jacques GARROT	M. Paul HABATJOU
Mme Geneviève ISSON	M. Jean-Marc LACABANNE
M. Christian LABORDE	M. Bernard LACOSTE
Mme Evelyne LABORDE	M. Charles LACRAMPE
Mme Yvette LACAZE	M. Paul LAFAILLE
M. David LARRAZABAL	M. Francis LAFON PUYO
M. Jean-Claude LASSARRETTE	M. Pierre LAGONELLE
M. Jean-Michel LEHMANN	M. René LAPEYRE
M. Roger LESCOUTE	M. Claude LESGARDS
M. Alain LUQUET	Mme Sylvie MARCHE
Mme Evelyne RICART	M. Pierre MONTOYA
M. François RODRIGUEZ	Mme Chantal MORERA
M. Jean-Michel SEGNERE	Mme Madeleine NAVARRO

M. Philippe SUBERCAZES M. Alain TALBOT M. Francis TOUYA M. Guy VERGES M. Bruno VINUALES M. Jean-Christian AMARE Mme Elisabeth ARHEIX M. Jean-Pierre ARTIGANAVE M. Jean-Pierre BALESTAT Mme Marie-Paule BARON M. Philippe BAUBAY M. Michel BONZOM M. Francis BORDENAVE M. Serge BOURDETTE M. Lucien BOUZET	Mme Marie PLANE M. Eugène POURCHIER Mme Danielle RENAUD M. Michel RICAUD Mme Claudine RIVALETTO M. Michel SAJOUX M. Roger SEMMARTIN M. Jacques SEVILLA M. Robert SUBERCAZES M. Jean-Marie TAPIE M. Laurent TEIXEIRA M. Jean TOUYA Mme Maryse VERDOUX M. Christian ZYTYNSKI.
---	--

Excusés :

Mme Christiane ARAGNOU - M. Gérald CAPEL - M. Georges ASTUGUEVIEILLE - M. Yves CARDEILHAC - M. Jean-Louis CAZAUBON - M. Marcel DE LA CONCEPTION - M. Vincent MASCARAS.

Pouvoirs :

Mme Josette BOURDEU donne pouvoir à M. Philippe SUBERCAZES
M. Michel AUSINA donne pouvoir à M. Bruno VINUALES
M. Gilles CRASPAY donne pouvoir à M. David LARRAZABAL
Mme Myriam MENDES donne pouvoir à M. Jean-Claude PIRON
M. Ange MUR donne pouvoir à Mme Yvette LACAZE
Mme Michèle PHAM-BARANNE donne pouvoir à Mme Geneviève ISSON
Mme Marie-Pierre VIEU donne pouvoir à M. Jean BURON
Mme Elisabeth BRUNET donne pouvoir à Mme Marie-Françoise CRANCEE
M. François-Xavier BRUNET donne pouvoir à M. Laurent TEIXEIRA
Mme Marie-Suzanne CAMPAGNOLLE donne pouvoir à M. Jean-François CALVO
M. Daniel DARRE donne pouvoir à M. Serge DUCLOS
M. Jean-Michel DUCLOS donne pouvoir à M. Jean-Louis CRAMPE
M. Jean-Bernard GAILLANOU donne pouvoir à M. Yannick BOUBEE
Mme Laure JOUBERT donne pouvoir à Mme Anne-Marie ARGOUNES
M. Laurent PENIN donne pouvoir à Mme Maryse VERDOUX
M. Yves PIETTE donne pouvoir à M. Gérard TREMEGE
Mme Céline ROULET donne pouvoir à Mme Marie-Antoinette CASSAGNE RODRIGUEZ
M. Paul SADER donne pouvoir à M. André LABORDE

Absents :

M. Patrice MERIGOT.

MME Myriam MENDES est nommée secrétaire de séance et procède à l'appel.

M.LE PRESIDENT : Merci beaucoup MME la secrétaire. Je vous propose de commencer notre réunion mais je voudrais, au préalable, demander à Charles LACRAMPE de bien vouloir

se lever, afin que tous nos collègues puissent faire sa connaissance. Monsieur Charles LACRAMPE a été désigné par son maire, Roland DARRE de Bourréac pour le remplacer au sein de notre Conseil Communautaire. Bienvenue Monsieur LACRAMPE et nos salutations les plus cordiales à M.DARRE. Nous avons maintenant à adopter les comptes rendus des Conseils Communautaires du 13 avril et du 28 juin 2017. Est-ce qu'il y a des commentaires sur ces comptes rendus ? Y a-t-il des questions ? Des amendements ? Il n'y a pas de questions ? Je soumetts donc à notre approbation ces deux comptes rendus. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Ils sont adoptés, merci beaucoup. Vous avez également reçu le relevé des décisions prises par le Président et le Bureau dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Communautaire. Y a-t-il des questions sur ces décisions ? M.BOUBEE ?

M.BOUBEE : Merci M.LE PRESIDENT. Une question qui concerne la décision n°70 relative aux travaux d'impression du Grand Tarbes, lot n°1 publication, modification n°3, alors de quoi s'agit-il ? L'autre question concerne la décision n°74, marché pour la création, la maintenance du site internet de la CA TLP, attribution du marché, c'est savoir qui et pour combien ?

M.LE PRESIDENT : Sur la première question, c'était un marché à bon de commande. Il a fait l'objet de travaux d'impression supplémentaires. En l'occurrence, il s'agit du Guide la Recherche que je vous montre, il a été distribué à tous les membres du Bureau lors de la dernière réunion et si, il y a des membres du Conseil qui souhaitent obtenir d'autres exemplaires, il est à votre disposition au service développement économique. Cette impression supplémentaire s'est faite dans le cadre du marché à bon de commande sans que le montant du marché ne soit modifié puisque c'est un marché à bon de commande avec un minimum et un maximum. C'est donc dans le cadre « intégration de publication nouvelle » que nous avons pu le réaliser. Il y en aura vraisemblablement d'autres dans l'avenir. Deuxième question concernant le site internet, je précise qu'il est en cours d'élaboration. J'ai pu voir les premières pages et notamment la page accueil. Je pense qu'il sera très attractif et très bien fait, avec tous les accès possibles aux services qui nous intéressent et qui vous intéressent. Huit entreprises avaient postulé pour obtenir le marché. Ça s'est fait quand ça ? Avis public à concurrence du 4 août, donc il y avait 8 entreprises qui avaient postulé et l'entreprise qui a obtenu la meilleure note et qui a remporté le marché, c'est OTIDEA pour un montant de 28 624 €. Y a-t-il d'autres questions ? OTIDEA, c'est une entreprise tarbaise, représentée par Messieurs Eric et Sébastien MARTIN, co-gérants. Y a-t-il d'autres questions sur les décisions ? Oui, allez-y.

M. LASSARRETTE : Je fais un tir groupé, sur la 75 et la 78. Les montants concernant les conventions avec les associations sportives. Est-il possible d'en connaître les modalités et les montants ? Et éventuellement par rapport à l'année dernière s'il y a eu des changements ?

M.LE PRESIDENT : Bien sûr vous avez tout à fait raison. Oui, il y a eu des changements. Le STADO, qui avait 115 000, a obtenu, 120 000, donc 5 000 € de plus. Le sponsoring du TGB maintenu à 85 000. Le TPF avait 5 000, il a 6 000 et l'UTLPB, le basket masculin, qui avait 10 000 depuis plusieurs années, est passé à 15 000. Voilà pour les réponses. S'il y a des questions supplémentaires, allez-y. Oui, Monsieur BOUBEE, allez-y.

M.BOUBEE : Merci Monsieur le Président. Juste un étonnement, sachant qu'actuellement, on souhaite tous que nos équipes sportives réussissent et portent haut et loin les couleurs du territoire. S'agissant du TPR, un étonnement c'est tout. S'agissant des subventions, naguère

on se réunissait quand même pour obtenir un consensus, là vous avez pris la décision. Ok. Alors la commission des sports n'était pas avisée de la décision de principe que nous avons prise l'an dernier et pour laquelle, tous, nous étions d'accord, à savoir que s'agissant du TPR, nous avons maintenu la subvention de 85 000 € bien qu'ils étaient descendus de division. Ils étaient passés de la pro D2 à la Fédérale 1. Pour ne pas les mettre en difficulté suite à l'intervention du Président, Antoine NUNES, on avait jugé effectivement opportun de maintenir la subvention. Et on avait bien précisé à toute l'équipe dirigeante que c'était de manière exceptionnelle, pour 1 an. Donc il y avait les 85 000 et plus 30 000 € qui étaient destinés à couvrir la partie de l'annuité d'un prêt qui avait pu être consenti puisque plusieurs partenaires avaient augmenté leur montant ; ça correspondait à une quotité, d'un prêt sur 5 ans, de mémoire me semble-t-il. Donc, on n'en était resté à 85 000 €, en convention de prestation comme on n'a pas le droit de subventionner, nous n'avons pas la compétence générale, les 30 000 également en prestation. Je vois que vous avez attribué, la Commission des Sports, pardon, 5 000 € de plus, alors que le TPR n'est pas remonté. Donc acte, ça peut faire jurisprudence pour les autres équipes. C'était un constat, il n'y a pas de questions.

M.LE PRESIDENT : Non mais je vais quand même donner des précisions puisque vous évoquez le sujet. En 2014, le TPR sur la ligne sponsoring avait 100 000, en 2015 il est passé de 100 000 à 85 000, tout ça parce qu'il y a eu l'opportunité dans le cadre de la commission thématique politique de la ville de lui donner 30 000 et ces 85 000 ont été reconduits en 2016 ainsi que les 30 000. Et en 2017 nous avons, sur ma proposition, la commission des sports et la commission des finances ayant donné un avis favorable, porté notre participation de 85 000 à 90 000. Il est vrai qu'au moment où les aides ont été demandées, on ne connaissait pas les performances sportives de clubs mais par contre ce que l'on savait, c'est que ce club avait de sérieuses difficultés et risquait de ne pas être maintenu là où il est aujourd'hui, avec possibilité de monter en Pro D2. Compte tenu des difficultés évoquées, notamment à la Mairie de Tarbes par le Vice-Président de la Fédération qui a dit : « voilà comment ça se passe, si on n'a pas telle réponse, et bien le Club descendra en Fédérale 2 peut-être même en Fédérale 3. Tout le monde s'est mobilisé, y compris la ville de Tarbes et le Département pour faire en sorte qu'il puisse se présenter dans de meilleures conditions et obtenir le maintien là où il est aujourd'hui. Voilà les explications. Y a-t-il d'autres questions sur les décisions ? Oui, Monsieur LEHMANN.

M.LEHMANN : Monsieur le Président, merci. Vous faites allusion, quand vous dites commission des sports, c'est quelle commission précisément ? Ce n'est pas la commission équipement sportif ?

M.LE PRESIDENT : On me dit qu'il n'est pas certain que cela ait été présenté à la commission équipements sportifs. Aucune obligation en l'occurrence.

M.LEHMANN : Non, c'est pour ça. Je le confirme parce que ce n'est pas dans les attributions de la commission. Je voulais le préciser puisque Monsieur TOUYA n'est pas là et que moi je n'y participe pas.

M.LE PRESIDENT : Bonne remarque ! D'autres questions ? Bien, on va maintenant passer au premier point. Il s'agit du Débat d'Orientation Budgétaire. Alors avant de passer la parole au Président de la commission des finances, je voudrais lui dire et vous dire à tous que ces orientations budgétaires, s'inscrivent dans un contexte particulier, Denis FEGNE va le rappeler. Contexte qui concerne l'évolution de nos compétences avec des compétences transférées et d'autres nouvelles compétences reprises ou de nouvelles compétences qui

seront prises. Il s'inscrit également dans un contexte national particulier avec des interrogations sur les évolutions des dotations de l'état, des interrogations sur les conséquences de la baisse de la taxe d'habitation. Enfin autant de questions qui obtiendront des réponses dans les prochains mois. La présentation qui va être faite, fait référence à des politiques volontaristes comme les nôtres, en matière d'évolution des recettes et de maîtrise des dépenses. Nous ne sommes pas en mesure pour l'instant de vous donner des éléments de comparaison avec le budget 2017 puisque le budget 2017 avait en son sein toutes les dépenses et les recettes attachées aux compétences qui ont été transférées et à celles qui vont l'être et je pense notamment parmi les plus importantes à la compétence éducation, petite enfance, périscolaire, extra-scolaire, etc... Nous n'avons pas pour l'instant pu retraiter le budget 2017 pour extraire toutes ces dépenses, et les mettre à côté du budget 2018 qui lui ne comportera plus ces dépenses. Par contre, lors de la présentation du budget, le 21 décembre prochain, ces éléments vous seront communiqués. Je voudrais dire à Monsieur Reviller, à Madame Baubay et à toutes les personnes qui ont travaillé sur ces orientations budgétaires, (c'est quasiment la préparation du budget) qu'il y a eu un travail très important d'effectué. Je les remercie vivement en votre nom à tous maintenant je passe la parole au Président de la Commission des Finances.

M.FEGNE : Merci Monsieur le Président.

1) Débat d'orientation budgétaire 2018

Lecture de la délibération

M.LE PRESIDENT : Merci Monsieur le Président. Avant de vous passer la parole, chers collègues, je voudrais vous apporter quelques précisions. D'abord un rappel de ce que vient de dire Denis mettant en évidence quelques chiffres positifs. Ces orientations si elles se concrétisent, nous permettront de dégager un auto-financement de 2 730 000 € auxquels on ajoutera les 2 400 000 € d'amortissement, ce qui nous donne une épargne brute de 5 130 000 €. Si on enlève des 5 130 000 € les 1 600 000 € d'annuités de l'emprunt, nous dégagerons une épargne nette de 3 530 000 €. C'est 1 million de plus que prévu dans les études prospectives. Le budget 2017 prévoyait une épargne nette de 2 245 000 € et pour 2018, de 2 500 000 € environ. Donc très vraisemblablement, nous verrons au mois de juin dans les comptes administratifs. 2017 des résultats nettement supérieurs. Je ne sais pas si vous vous en souvenez quand on a discuté du budget 2017, je vous avais dit : on a le droit d'avoir des ambitions mais il faudra que l'on ait les moyens de les financer. Les perspectives sont nettement meilleures. Si on ajoute à ces perspectives les excédents de trésorerie dont nous disposons fin 2016. De 11 millions environ, auxquels il faudra ajouter les excédents générés sur 2017, on devrait pouvoir disposer de 12 à 15 millions.

M.FEGNE : 13 millions d'excédents, Président.

M.LE PRESIDENT : Merci Denis. Voilà pour les perspectives qui sont meilleures que ce que nous pouvions craindre, il y a quelques mois. Maintenant, Denis, dans son rapport, a parfaitement présenté les inquiétudes que l'on peut avoir, notamment face à la politique que le gouvernement envisage de mettre en œuvre à partir de 2018. On a dit et Denis l'a dit aussi son rapport, nous ne devrions pas être touchés par le pacte de croissance qui impose une limitation des dépenses de fonctionnement à 1,2%. Il y a un rapport de sénateurs qui date d'il y a quelques jours, du 28/11, qui propose au gouvernement d'élargir le champ des communes

et des EPCI qui seraient concernée par ce pacte de croissance. C'est un pacte qui est imposé et donc ce n'est pas un pacte, c'est une contrainte. Il concernerait les communes, EPCI, dont les dépenses de fonctionnement sont supérieures à 30 millions d'euros. Si on était concerné, ce pacte de croissance nous imposerait une augmentation limitée à 1,2% de nos dépenses de fonctionnement. Si on les dépasse, sous l'autorité du Préfet, chaque Président de Département, Président d' EPCI ou Maire de commune concernée devra aller négocier et expliquer les raisons du dépassement. S'il y a des raisons positives, il pourra échapper à la sanction sinon la sanction serait une retenue sur les dotations de l'année suivante. C'est la première des inquiétudes qui ont été évoquées par notre Président de la commission finances : elle s'appelle la règle d'or. Deuxième inquiétude et plus pernicieuse, le gouvernement est en train d'œuvrer pour mettre quasiment sous tutelle financière les communes, les EPCI, les départements, d'une certaine taille. Si le rapport des sénateurs BUR et Alain RICHARD était adopté par le gouvernement, ça concernerait 75 % soit 700 ou 800 structures. Autre crainte qui risque d'avoir des conséquences préjudiciables pour les collectivités locales et donc pour nous. C'est le rapport fait par Bercy, à l'occasion de l'examen de la loi des finances 2018. À l'occasion de ce rapport, il y a des dispositions qui ont fait l'objet de divers commentaires. La diminution de la taxe d'habitation, la diminution de l'APL et les pénalisations des bailleurs sociaux. Nous avons voté une motion de soutien en faveur de nos organismes sociaux. Autre sujet, l'évolution de la dette publique préconisée dans ce rapport de Bercy distribué aux parlementaires. Elle est la suivante : il est prévu une évolution de la dette globale de l'Etat entre 2017 et 2022, de 195 milliards. Quand on examine les détails de cette évolution globale elle s'obtiendrait de la façon suivante : diminution de la dette des administrations de sécurité sociale : 98 milliards. Diminution de la dette des administrations publiques locales, départements, communes, EPCI, 54 milliards en 5 ans. Pour l'Etat, il est prévu une augmentation de 347 milliards. Je me demande comment les 54 milliards sur les collectivités locales vont être trouvés ? Et je m'inquiète. Quand on sait ce que l'on a déjà subi au cours des dernières années pour une ponction de 10,5 milliards. Comment diminuer notre dette de 54 milliards ? Voilà quelques motifs d'inquiétude que je tenais à partager avec vous. On en saura plus dans les mois qui viennent. Nous verrons bien. Le débat est ouvert sur ces orientations. Qui souhaite intervenir ? Oui, M.BOUBEE.

M.BOUBEE : Je ne savais pas Monsieur le Président de quel côté des Républicains vous étiez, je vois que vous n'êtes pas chez les constructifs. Bon ça, c'était une boutade qui résulte de votre propos. Vous avez rencontré MME PORTELLI très récemment, vous qui ne faites pas de politique. Mais en tout cas, vous n'êtes pas du côté des constructifs. Je ne suis pas loin d'être à vos côtés sur ce sujet-là. Ce gouvernement réussit l'exploit de fédérer toutes les forces qui ne sont pas les siennes par rapport aux collectivités territoriales. D'abord, je félicite le rapporteur pour la qualité de son rapport. Par courtoisie, on félicite les élus et après on dit effectivement aux services qu'ils ont bien travaillé, ce qui est le cas. Juste un souhait pour les années à venir. Denis nous a parlé d'épargne de gestion et d'épargne disponible, ce qui est extrêmement intéressant. Elle est positive, ce qui est encore mieux, en tout cas pour l'instant car nous avons très peur après vous avoir écouté. Epargne de gestion, il y a un ratio de 40,45 € par habitant, épargne disponible c'est 25,84 € par habitant. Alors ce qui serait mieux pour les années à venir, que l'on puisse se situer dans l'espace. C'est-à-dire pour des EPCI de notre importance, avoir effectivement ce même ratio. Après je voudrais à ce stade, parler des piscines. Il y a plus d'un million de travaux dans le DOB, qui sont prévus entre Tournesol et Boyrie. Il y a une commission ad hoc qui y travaille. Il va falloir se poser de vraies questions, probablement difficile car il faudra compenser peut-être. Nous sommes un bassin de vie d'un

peu moins de 130 000 habitants, il y a 4 piscines en comptant le centre nautique de Lourdes. Est-ce que c'est justifié ? Est-ce que l'on a les moyens de ? Peut-être que l'on n'a pas les moyens et que ça passera par une augmentation des ressources. Ou bien la fiscalité ou bien le tarif des usagers ? Toutes ces questions, je saisis l'occasion du DOB pour les poser. Mais je crois que la commission travaille et on lui fait confiance. On a reçu les délibérations du Bureau cet après-midi. Il est écrit de manière extrêmement précise le temps de travail, note relative aux ressources humaines de ce DOB. Compte tenu de la fusion des 7 EPCI au 1^{er} janvier 2017, on constate des temps de travail et d'organisation très disparates sur le nouveau du territoire. Vous l'avez évoqué Monsieur le Président et je vous en remercie. La Chambre Régionale des Comptes quand elle arrive dans une collectivité, la première chose qu'elle regarde, je ne dis pas que c'est bien, c'est si les 1607 heures de travail sont respectées. Voilà. Ne me faites pas dire que je souhaite que l'on augmente la durée de travail hebdomadaire des agents. Ce n'est pas ça que j'ai dit.

M. BURON : Merci, Monsieur le Président, oui parce que Yannick m'a cité, je vais quand même vous dire deux mots. Je suis effectivement contre cette politique pratiquée par la République en Marche et son Président mais je l'étais aussi, contre la politique menée par les anciens gouvernements. Parce que ça ne date pas d'aujourd'hui et malheureusement à l'époque, on n'était pas suivi. On avait beau avertir, on n'était pas suivi et il fallait se coucher devant les décisions du gouvernement socialiste de Hollande et supprimer 10,5 milliards aux collectivités locales et ainsi de suite. Maintenant, on voit que ça va encore plus loin et plus dangereusement mais je voudrais quand même rappeler que le Président MACRON lors du congrès au mois de juin et le lendemain le Premier Ministre, Edouard PHILIPPE, dans sa déclaration de politique générale, avait lâché quand même une phrase que j'ai toujours en tête, en-dessous de la Région, il ne faudra plus que 2 niveaux de collectivité. Actuellement, il y en a 4. Il y a les métropoles, les départements, les intercommunalités et les communes. Lors d'une réunion que nous avons eue dans le cadre de la conférence territoriale, récemment à la CCI, où il y avait Monsieur ZAROUATI, le secrétaire général et tout l'état-major des services de l'état. J'avais posé cette question, j'avais dit : est-ce que vous pouvez nous dire qu'est ce qui se trame là derrière. Curieusement, personne n'avait retenu cette phrase. Parce que les 2 collectivités qui vont disparaître, on sait qui c'est : ce sont département et commune. Les communes, ça commence avec les intercommunalités, les départements avec la région et les métropoles. Et les armes, elles sont faciles. On enlève les compétences et on étrangle financièrement et comme cela, on se débarrasse des collectivités que l'on veut. Et c'est ce qui se passe et si les élus ne s'en rendent pas compte et bien ils le verront bien un jour. Voilà, ce que je voulais dire. Nous sommes aujourd'hui dans une mise sous tutelle des collectivités pour aller vers leur extinction. En gardant uniquement, celles qui sont adaptées à l'Europe ultra libérale.

M. LE PRESIDENT : Vous avez raison c'est un peu ce que j'ai dit, on va vers une mise sous-tutelle financière. Au niveau de l'organisation territoriale des collectivités, il y a des décennies que l'on entend dire qu'il y a trop de tranches au millefeuille et qu'il faut en supprimer. Jusqu'à présent, personne n'a eu le courage de le faire réellement. Je voudrais dire quelques mots à Yannick avant de passer la parole à un autre intervenant. Je partage tes inquiétudes Jeannot, c'était clair sur la mise sous tutelle. La comparaison avec les strates dont nous faisons partie sera dans les prochains budgets. Les 4 piscines, effectivement Yannick tu as raison la question se pose. Pour les dépenses de 2018, c'est 850 000 €, Paul Boyrie, c'était imprévu mais le bassin fuit. Après tout ce qui a déjà été fait sur Paul Boyrie il faut que l'on refasse le

bassin pour que ce soit réglé définitivement. Et après, il y avait 360 000 €, pour le système d'aération de Tournesol. Sur l'agglomération tarbaise, il y a 3 piscines, Paul Boyrie, Tournesol et Rauner à Séméac. La question se pose aujourd'hui. Tout le monde sait que les infrastructures les plus déficitaires pour une collectivité locale, sont les patinoires et les piscines. La piscine, c'est toujours déficitaire et c'est toujours source de problème, il faut toujours investir, il faut toujours innover. La réflexion est engagée, tu as raison de le dire, elle est engagée avec MME le Maire de Séméac pour savoir quel avenir peut être réservé à la piscine Michel RAUNER. Ça peut être autre chose qu'une piscine. La question est à l'étude. Y a-t-il d'autres questions sur le DOB ? Michel DUBARRY ?

M.DUBARRY : oui, Monsieur le Président, merci. Après ces déclarations d'amitié et de rapprochement politique, j'espère que l'on ne va pas finir avec un parti unique, ce qui serait dommage pour la démocratie. Moi, je vais revenir sur des sujets beaucoup plus terre à terre. On va oublier les milliards même si on ne peut pas les éluder. Moi, je vais me contenter de parler d'euros. Je voudrais parler de cette nouvelle taxe en direction des ménages qui se profile, la GEMAPI. Alors, est-ce que vous pouvez nous apporter des précisions sur le montant de cette taxe GEMAPI ? Dont la colonne figure sur nos feuilles d'impôts depuis 2 ans. Pour beaucoup de collectivités, elle était vierge. De par sa compétence, la communauté d'agglomération va avoir le privilège de l'inaugurer. Donc, je disais pour beaucoup de collectivités la GEMAPI était vierge. De par sa compétence, la Communauté d'Agglomération va avoir le privilège de l'inaugurer, j'ai cru comprendre qu'une partie de cette taxe servirait à assurer la continuité des missions de nos ex-syndicats primaires en ce qui concerne les communes du Haut-Adour, le SIMA, le syndicat intercommunal du Moyen-Adour et d'autres. C'est certainement les mêmes choses sur le Gave ou sur l'Alaric. Jusqu'à cette année, le fonctionnement des syndicats était réglé par les communes et coûtait environ en ce qui concerne ma commune et d'autres avoisinantes, 4€/habitant. A partir de 2018, ce nouvel impôt pour les ménages sera de 12€/habitant, soit 1 550 000 €, ce qui a été annoncé dans le DOB. Donc la question est simple, à qui sera versée cette somme. Y a-t-il d'ores et déjà un programme chiffré d'études et de travaux ? Merci.

M. LE PRESIDENT : Question effectivement pertinente. Je vais répondre sur les dernières questions. D'abord les 12 € par habitant, c'est une évaluation. Il est vraisemblable que lorsqu'on aura un peu plus de visibilité sur les travaux qui seront à faire, que l'on soit à 8 ou 10 euros. On a mis une évaluation dans le budget. La question qui se pose, est en effet de savoir comment ceux qui ont contribué au financement des syndicats et qui payaient également une taxe par habitant, seront traités avec la GEMAPI. Est-ce que ça va s'ajouter ou est-ce que ce qui était payé avant au Syndicat va être déduit. L'idéal, on vous l'a dit en Bureau, c'est que tout le monde paie la même chose. La réflexion est engagée, on en a déjà parlé et on va en reparler à la Conférence des Vice-Présidents. On n'a pas pour l'instant de visibilité sur les investissements qui seront réalisés et la commission ad hoc qui sera chargée d'évaluer les travaux, les transferts et donc la charge par habitant, se réunira en 2018. Jean-Claude PIRON, j'aimerais bien que tu ajoutes quelques précisions pour Michel et pour nos collègues parce que c'est une question que beaucoup se posent.

M.PIRON : alors, oui effectivement, bonsoir tout le monde. Nous travaillons sur la GEMAPI, depuis maintenant plus de 6 mois avec le service environnement. C'est quelque chose d'excessivement complexe, effectivement il y a des syndicats sur notre collectivité qui vont disparaître, dont le SIMA. Maintenant, il n'est pas possible de comparer ce que faisait le SIMA et ce que nous obligera à faire la GEMAPI.

sont beaucoup plus vastes, il y a non seulement la gestion des milieux aquatiques mais il y a également la prévention des inondations. A l'heure actuelle, nous avons créé un COPIL et un COTECH avec les 37 structures qui interviennent peu ou prou dans la gestion de l'Adour et du Gave, en particulier de l'Adour pour l'instant. Ce qu'il faut que vous sachiez pour l'instant, c'est qu'à l'heure actuelle, l'ancienne CCPL avait d'ores et déjà pris la compétence GEMAPI et donc l'avait transférée au PLVG et que le PLVG nous réclame déjà 20 €/habitant.

M.LE PRESIDENT : Il faudrait rappeler ce qui est le PLVG, etc...

M.PIROU : PLVG c'est Pays de Lourdes et Vallée du Gave. C'est vrai que cela a été un territoire particulièrement impacté et donc ils ont énormément de travaux à faire. Et par solidarité, nous allons nous aussi payer une partie de ces 20 €, l'ensemble de notre communauté va payer ces 20 € qui seront lissés sur l'ensemble des habitants. D'où peut-être le prix de 12 €. Ensuite ce qu'il faut bien comprendre, c'est que l'esprit de la loi, c'est de faire en sorte qu'il n'y ait que des structures qui soient à l'échelle d'un bassin versant, c'est-à-dire l'intégralité de l'Adour. Parce que du côté des gaves, c'est réglé puisque c'est le Pays de Lourdes et de la Vallée des Gaves qui s'en occupe. Nous on est en train de travailler au niveau de l'agglomération. L'idée que nous avons eue dès le départ, que nous avons défendue et sur laquelle nous travaillons à l'heure actuelle, c'est de créer un grand syndicat unique qui irait depuis les sources, c'est-à-dire au-dessus de Campan et qui irait pratiquement jusqu'à Aire-sur-l'Adour, à quelque chose près. C'est-à-dire que l'on est vraiment un travail sur l'ensemble, l'intégralité du fleuve. Pour l'instant, ça commence à avancer, on va dire. Cela a été très compliqué. Là à l'heure actuelle, on va vous faire un point un peu plus précis que les quelques paroles que je peux vous dire ce soir puisque l'on va devoir voter la taxe bientôt et que l'on y mette quelque chose derrière. Les 12 €, c'est seulement une évaluation bien entendu comme vous l'a dit Monsieur le Président. Mais on va peut-être arriver à finaliser cette grande idée d'un syndicat unique sur le bassin versant. Sylvie travaille, je dirais presque jour et nuit alors je tiens à la remercier et à la féliciter pour le travail qu'elle fait. Ça ne va pas être simple quand même. Déjà, cela ne va pas être possible au 1^{er} janvier 2018. Donc, on a négocié avec la Préfecture, on va faire une période de transition. Donc, on va signer une convention de transition dans un premier temps, au moins jusqu'en septembre et même jusqu'au 1^{er} janvier 2019, où on va simplement dans un premier temps transférer aux structures existantes la compétence GEMAPI pour une durée déterminée. De manière à ce que tout le monde soit couvert. Parce que n'oubliez pas une chose, l'Etat nous a transféré une compétence. Il nous a transféré la possibilité de lever un impôt, ce que l'on est en train de faire. Mais on a aussi la responsabilité, c'est-à-dire qu'à partir du 1^{er} janvier 2018, s'il y a des inondations à Oursbelille, à Bordères, à Gayan, etc...c'est nous qui serons responsable en direct. Donc on a aussi besoin d'avoir des structures derrière qui soient en capacité de travailler sur cette thématique. Pour l'instant, on a avancé mais on n'en est pas encore à la création de ce syndicat unique. Voilà et pour vous dire que la taxe GEMAPI, on ne l'aime pas plus à Bernac-Debat qu'à Tarbes.

M.LE PRESIDENT : Vous avez tous compris que l'on a intérêt à ne pas avoir d'inondation à Oursbelille en 2018 tant que les programmes ne sont pas bouclés. Mais l'objectif, c'est un projet, une taxe pour tout le monde, c'est la loi.

M.LAHOILLE : On a un plan risque inondation à Oursbelille. Par contre 12 euros, c'est par personne dans les foyers ? Non, non parce que ce serait antifamilial. J'arrête de faire des gosses.

M.PIRON : en fait c'est un produit élevé et la somme dont on a besoin correspond à 4, 8 ou 12 € par habitant. Chaque habitant ne va pas payer 4 € bien entendu. Puisque de toute façon, cette taxe est répartie sur les 4 taxes.

M.BOUBEE : Je vais préciser un peu plus les propos de Jean-Claude. Ce n'est pas si simple que ça. Il y a des habitants qui vont payer très cher, beaucoup plus que 12 euros. Je vais illustrer mon propos. D'abord la taxe, elle n'est pas obligatoire. Il y a des élus qui se posent la question de ne pas instituer la GEMAPI et de financer sur le budget général. Ça c'est la première chose. La taxe n'est pas obligatoire, elle est facultative. On part depuis la source, pourquoi on ne va pas jusqu'à l'estuaire ? Après l'assiette de la taxe, c'est la TH, la TF sur le foncier bâti et non bâti et c'est la CFE. Et vous pouvez avoir effectivement, ce que l'on connaît tous dans nos communes, le papi ou la mamie qui reste seul dans sa grande maison et qui a eu 2 ou 3 enfants. Sachant que l'assiette de cette taxe, c'est la valeur locative. Il y a donc des gens qui vont être extrêmement pénalisés. C'est un de problèmes effectivement qui est soulevé par un certain nombre d'élus à ce sujet. Après, on dit 12 €, en DOB. D'abord, il faudrait savoir les charges que nous aurons effectivement. Aussi bien, en fonctionnement qu'en investissement, pour l'exercice 2018. Et après effectivement, nous devons voter une recette. Alors, c'est ou de la fiscalité locale ou de la GEMAPI. Sachant qu'il faudra tenir une comptabilité analytique au sein de l'EPCI. Il nous est très compliqué au jour d'aujourd'hui, effectivement de déterminer un montant. Alors je sais que la dépense n'est pas certaine par rapport au Pays de Lourdes et de la Vallée des Gaves. Je vois que Bruno est arrivé. Je crois que c'est 150 000 € pour les communes qui sont dans TLP. C'est à mon avis très compliqué. C'est un vrai sujet qui va être très sensible auprès de notre population. Sachant que ça ne peut pas être zoné non plus. On est donc sur un espace de solidarité à ce sujet-là.

M.CASTEROT : Je pense qu'au dernier conseil communautaire j'avais fait une démonstration. J'avais amené un cas concret, j'avais amené ma simulation personnelle. Parce qu'au niveau de la GEMAPI, il y a un moment que j'y travaille dessus pour essayer d'avoir une simulation sur ce que ça peut avoir comme incidence sur nos modestes administrés. Alors évidemment la GEMAPI, elle part d'une volonté de fixer un produit qui va générer certainement une participation. Je ne dirai pas une moyenne de 12 euros parce que c'est déjà erroné. Vous calculez ça sur la base de vos côtes mobilières sur la TH, sur le foncier bâti, non bâti,... Je rejoins notre ami, Monsieur BOUBEE, où évidemment ça pourra faire des grosses surprises par rapport aux bases des valeurs que nous avons données en commission locale des impôts. Alors je pense que la dernière fois, personne ne m'a écouté. J'avais amené le cas concret sur la TEOM et sur la ROM et j'avais amené un cas concret sur la GEMAPI. Voilà, c'était tout.

M.LE PRESIDENT : Qui souhaite intervenir ? Jean-Luc, tu veux apporter une précision ?

M.REVILLER : c'est simplement une précision technique. Si on part du principe que l'on doit trouver une recette par rapport à une dépense. Il y a deux moyens de trouver la recette. Soit vous instaurez la taxe GEMAPI, soit effectivement vous la prenez sur les bases fiscales, vous augmentez votre produit fiscal. Comment vous allez faire ? Sur la taxe GEMAPI, on s'aperçoit que c'est la même assiette, à une seule différence, c'est qu'effectivement la taxe GEMAPI va porter sur la taxe foncière, la taxe d'habitation, le foncier non bâti et la CFE, reprenez bien. Et là, vous allez dire il nous faut un produit d'un million, deux millions, effectivement je prends toutes mes bases, l...fiscaux, vous calculez et ça fait tant par habitant et on prélève sur les 4 taxes, indistinctement, première solution. Deuxième solution, vous dites je ne mets pas en place la taxe GEMAPI, mais j'ai toujours mon besoin, j'ai toujours mes 1 ou 2 millions à

financer. Comment je fais ? Et bien, j'augmente mes impôts. Et vous allez augmenter vos impôts et l'augmentation, elle va porter sur quoi ? Elle va porter sur la taxe d'habitation, sur le foncier bâti, non bâti. Et sur la CFE, est-ce que vous pourrez le faire ? Je vous réponds non. Parce que vous allez être limités, effectivement avec la taxe GEMAPI, tout le monde cotise, même les entreprises. Si vous ne passez pas par la taxe GEMAPI, vous exonérez de fait les entreprises parce que la CFE, elle est plafonnée. C'est tout ce que ça veut dire. Le vrai problème de fond, il est là. La seule différence que vous avez entre la taxe GEMAPI et l'augmentation de vos impôts, c'est la même assiette, sauf qu'effectivement, il y en a une qui est limitée.

M.LE PRESIDENT : On va pour l'instant laissez ceux qui travaillent sur ce sujet et notamment sur l'évaluation des charges, pour voir si on confirme ou non. Il faudra qu'il y ait une délibération spéciale de toute façon, si on décide d'appliquer l'une ou l'autre des solutions. Moi personnellement, je ne suis pas très favorable à la deuxième. J'ai compris que vous non plus. Est qu'il y a d'autres questions ? Jean-Claude Beaucoueste.

M.BEAUCOUESTE : Merci Monsieur le Président. Moi, je voulais réagir sur...On parlait tout à l'heure d'un syndicat, moi, quand j'étais au Conseil Général, j'étais administrateur de l'Institution Adour, il y a déjà 3 ou 4 ans et je m'étais un peu battu tout seul pour justement la création d'un syndicat unique sur la totalité du versant Adour et Gave de Pau puisqu'il prend les deux et qui était pour moi la solution la moins onéreuse et à un moment, il faut arrêter d'avoir tous ces syndicats. On a 30 syndicats sur l'Adour, on en autant sur le gave de Pau. On en a jusqu'à l'Arouin. Certains vont à des réunions à l'Arouin, d'autres vont...Et ce sont les mêmes personnes qui siègent à l'Institution Adour donc à un moment on parle d'économie d'échelle, il va falloir arrêter. Ce sont les mêmes techniciens, ce sont les mêmes élus, chaque collectivité, chaque syndicat a 3 techniciens, des ingénieurs. On le voit au Pays de Lourdes et de la Vallée des Gaves. On a des ingénieurs qui s'occupent de ça, on relance en permanence de études qui font vivre nos ingénieurs parce qu'au milieu de l'étude, il y a le salaire de l'ingénieur. C'est un exemple chez nous mais c'est un exemple sur la totalité de l'Adour et la totalité du Gave de Pau. Donc, il y a un moment si on veut diminuer cette taxe et qu'un jour elle ne soit pas trop importante, il va falloir travailler ensemble, du début du Gave et du début de l'Adour jusqu'à l'arrivée. Et je crois que l'on économisera beaucoup de moyens, beaucoup de personnels et beaucoup de frais. Voilà mon point de vue et je souhaite que politiquement on essaie d'influencer dans ce sens-là, en sachant que l'institution Adour et le fonctionnement sont des cotisations de l'ensemble des départements qui sont le département des Hautes-Pyrénées, du Gers, des Pyrénées Atlantiques et des Landes. Cela veut dire que l'on fiance déjà au travers de nos départements une grande gestion de nos milieux aquatiques. Donc, ça serait bien que l'on arrête de financer de chaque côté et que l'on généralise ça en un seul syndicat, voilà.

M.MONTOYA : ce qui était réalisé dans le cadre de l'eau et des inondations, c'était déjà financé. Là, on nous demande de financer davantage. Et si je comprends bien, si on mutualise, ça coûterait encore plus cher. Parce que la taxe n'est pas anodine. Elle vient s'ajouter à un certain nombre de taxes que les gens, les contribuables payent. Alors 12 euros par habitant, ça peut paraître pour certains anodin mais quand un couple paye pour sa maison, quand les taxes locales, la taxe d'habitation est de 800-900 € et que la taxe foncière est de 1 500 €, pour un couple dont le revenu est de 1 200 €, je trouve que ça fait beaucoup. Alors ce processus, car on se préoccupe des dépenses mais des recettes pas trop. On a l'impression que c'est sans fond, que c'est à guichet ouvert. Le constat, il va être difficile à faire parce que

depuis des décennies et là je rejoins Jean BURON, depuis des décennies le même processus politique, la même logique prévaut. C'est-à-dire que l'état baisse les dotations, il se désengage, on transfère des compétences sans transférer les moyens. Donc les collectivités sont obligées de se retourner vers le contribuable mais là on ne le dénonce pas. On nous promet maintenant la suppression de la taxe d'habitation, imaginez un peu, ce qui est la ressource essentielle des collectivités ou une des ressources importantes des collectivités sans en donner d'autres moyens. Mais savez-vous que beaucoup de gens le croit, beaucoup de gens l'espère et ils y croient fermement parce qu'effectivement quand ils reçoivent la feuille d'impôts locaux, quand on a rien et que l'on doit payer beaucoup, c'est difficile. Et on retrouve des gens effectivement qui sans payer ces taxes-là, ne sont pas en-dessous du seuil de pauvreté mais une fois qu'ils les ont payées, ils sont sous le seuil de pauvreté. Alors voilà, donc effectivement on s'est habitué à cela et on a laissé faire. Chacun partisan de son gouvernement, expliquant que c'était pour le bien fondé politique, que c'était quelque chose de progressiste. Et tout au long de la dette, c'est à cause de la dette car on dit aux pauvres gens qui n'ont pas de crédit et qui n'ont même pas les moyens d'emprunter, vous comprenez on est endetté et il faut rembourser la dette donc mettez la main au portefeuille. Ils mettent la main au portefeuille. Les petites gens qui comptent les pièces jaunes pour finir la fin de mois.

M.LE PRESIDENT : Qui souhaite intervenir sur les orientations budgétaires ? Oui, Monsieur LEHMANN ?

M.LEHMANN : Merci Monsieur le Président. Juste pour vérifier que j'ai bien compris tout à l'heure concernant l'endettement. Que si d'une part, on tient compte de l'amortissement et des transferts de certains emprunts et que d'autre part, on prévoit le recours à un nouvel emprunt pour 2018. Au final au 31/12/2018, on devrait se retrouver à une situation identique à celle du 31/12/2017 à hauteur de 21 millions 300, c'est-à-dire que l'on aurait une relative stabilité.

M.LE PRESIDENT : Oui, c'est exact. Il est dit dans le rapport que l'on est à 18 millions et quelques avant emprunt 2018. On a dit que l'on financerait les investissements, par un emprunt de l'ordre de 3 millions, 3,6 millions. Donc oui, vous avez raison. Mais ce ne sont que des orientations pour l'instant.

M.LEHMANN : Merci Monsieur le Président. Mon autre demande porte sur une précision qu'il faudrait peut-être apporter à l'ensemble des élus lors d'un prochain conseil. C'est-à-dire que l'on a une représentation par tableau des effectifs, par catégorie et par filière. Ça serait bien que nous l'ayons aussi par domaine, par service pour que l'on puisse avoir une meilleure visibilité de l'organisation pour savoir qui fait quoi et où.

M.LE PRESIDENT : Bien la suggestion est entendue. Normalement, il aura le un bilan social mais pas de problème. Y a-t-il d'autres interventions sur les orientations ? Oui, M.LESGARDS ?

M.LESGARDS : Dans le DOB que vous nous avez présenté vendredi dernier figurait dans les opérations d'investissement, le prolongement du Caminadour. Dans le document que j'ai sous les yeux, le Caminadour il n'existe plus. Donc, je voudrais juste savoir pourquoi en vous rappelant que le budget avait été voté en 2016, que les travaux devaient se réaliser en 2017-2018, que nous avons, ma commune, travaillé dessus avec la brigade verte, que nous avons fait un tracé, que nous avons la liste de tous les propriétaires et que nous avons même réalisé

un parking à la salle polyvalente toute neuve qui servira de parking aussi pour le caminadour. Ma question est de savoir où est passé le caminadour dans le DOB ?

M.LE PRESIDENT : Je tiens à vous rassurer tout de suite. Vous le verrez dans le budget. Là ce n'est pas visible parce qu'il était dans les autorisations de programme (AP) du Grand Tarbes. Il est en report. Vous le verrez dans le budget, il n'y a pas de problème, ne vous inquiétez pas.

M.FEGNE : Juste pour confirmer Monsieur le Président, il y est bien. Le montant de l'AP c'est 421 000 € et donc reste à financer effectivement. Donc, il apparaîtra dans le budget.

MME ISSON : Juste une question, il en est de même pour la médiathèque ?

M.LE PRESIDENT : La médiathèque c'est la même chose. Il y a une étude qui a été engagée en 2016. On a décidé de la poursuivre, c'est un projet pertinent et structurant.

M.FEGNE : Si je puis compléter Monsieur le Président, pour la médiathèque le montant de l'AP est de 2 041 000 €

M.LE PRESIDENT : Pour l'instant on poursuit l'étude. Nous verrons ensuite en fonction des projets dont je vais parler tout à l'heure. François RODRIGUEZ ?

M.RODRIGUEZ : Oui dans le DOB, je ne vois pas apparaître une augmentation du fonctionnement au niveau de la masse salariale et les 15 emplois aidés, dont un d'avenir et 14 CAE. Je ne connais aucune de ces personnes. Mais je pense quand même si on les intègre, je pense au moins 300 000 e pour arrondir les choses. Je crois qu'il serait souhaitable de voir au plus vite. Car je pense ces contrats, c'est sur 10 mois après il faut les renouveler. Je ne sais pas de quand il date ? Mais ça peut arriver très vite que l'on ait des gens que l'on va remercier. Et je me mets à leur place et ils ont peut-être aussi besoin de travail.

M.LE PRESIDENT : Qui veut répondre ? Marc BEGORRE ou Denis ?

M.BEGORRE : De toute façon, nous n'avons pas encore clôturé toutes les études sur le personnel. Nous avons encore un CTP mardi prochain sur lequel on doit revoir toute l'organisation, c'est ça Monsieur REVILLER ? et l'organigramme de TLP.

M.REVILLER : Oui sur les CAE et le contrat d'avenir. On opère au cas par cas à chaque fois que l'on est en période de renouvellement. On regarde effectivement si le besoin est pérenne ou pas pérenne. Oui, effectivement il y a des emplois, c'est pour ça que des recrutements sont aussi prévus pour pouvoir offrir à ces agents de pouvoir entrer dans la collectivité. On fait un plan au fur et à mesure des échéances. Ça s'étalera sur toute l'année.

M.BEGORRE : Surtout que l'on en a eu déjà des cas pour des CAE.

M.LE PRESIDENT : Y a-t-il d'autres interventions sur le DOB ? Non ? Je vous propose de passer au point suivant. Je passe la parole à Denis FEGNE.

2) Modalités de restitution de l'actif aux communes de l'ex CC Gespe-Adour-Alaric et de l'ex CC Bigorre-Adour-Echez

Lecture de la délibération.

Proposition adoptée.

3) Contribution au PETR PLVG pour l'opération des berges de Soum de Lanne

Lecture de la délibération.

M.X : C'est quoi les aléas ?

M.LE PRESIDENT : Voilà c'est la question que je posais, merci beaucoup. Je suis totalement de cet avis. Donc, moi je vous proposerai si vous en êtes d'accord, Monsieur le Président FEGNE, que l'on approuve la contribution de la Communauté d'Agglomération mais sur la base des dépenses réelles et au prorata de ce que verse chaque contributeur. Et donc, je ne suis pas d'accord pour que l'on nous fixe 275 000 € alors qu'il y a 245 000 € d'aléas. C'est-à-dire de dépenses imprévues. Ce qui veut dire que si demain, il n'y a que 42 000 € d'aléas, l'autofinancement du PLGV ne sera plus de 682 000 € mais de 482 000 €. Je ne suis pas d'accord. Je souhaite que l'on modifie la délibération en conséquence. On approuve, sur le principe, la contribution de la Communauté d'Agglomération, on ne peut pas faire autrement, mais le montant définitif de notre contribution sera fonction de la dépense réelle, au prorata de la contribution de chaque financeur comme prévu. Vous êtes d'accord ? Denis, tu es d'accord ?

M.FEGNE : Absolument Président.

M.LE PRESIDENT : Y a-t-il des remarques particulières ? Des abstentions ? Des votes contre ?

Proposition adoptée.

4) Modification des durées d'amortissement pour les budgets annexes assainissement (M.49)

Lecture de la délibération.

Proposition adoptée.

5) Conseil de développement

M.LE PRESIDENT : Le point suivant concerne le conseil de développement. On doit le créer avant le 31 décembre. J'ai sollicité quelques personnes qui m'ont donné leur accord. Je soumetts une proposition qui n'est pas définitive bien sûr. Il y a des personnes qui ont été sollicitées pour lesquelles je n'ai pas encore de réponse. Il y en a d'autres qui n'ont pas été sollicitées. J'ai demandé leur accord à des personnes qui représentent des entreprises locales avec des chefs d'entreprises d'ici, dans le domaine du bâtiment, des travaux publics, de l'hôtellerie, de l'industrie, de l'agriculture, des représentants sociaux, la CAF, les Chambres consulaires, commerces, grands commerces, petits commerces, culture, l'enseignement supérieur, etc,...Vous avez les noms de toutes ces entreprises. Il y a même la Banque Populaire. Il y a une trentaine de noms. J'ai connu des conseils de développement au cours des dernières années. J'ai pu apprécier leur efficacité. Je souhaite que là, on ait de véritables opérateurs actifs sur le terrain qui donneront un peu de leur temps au service de notre agglomération. Il y a des manques, j'en conviens. Il y a des personnes ou des structures qui

n'y sont pas, j'en prends la responsabilité. Vous avez la parole. Qui souhaite intervenir ? Oui Jacques ?

M. LAHOILLE : En regardant la liste, il y a 2 personnes qui viennent du PARVIS. Il n'y aurait pas une sur-représentation du PARVIS ? Le Président et la directrice. Non ? Si, il y a Marc BELIT et Marie-Claire RIOU. Je n'ai rien contre le PARVIS.

M.LE PRESIDENT : Oui, effectivement. Il y en a plusieurs qui représentent aussi le bâtiment, les travaux publics. Ce n'est pas un exercice facile, d'arriver à constituer un groupe. Je le dis bien il est évolutif, il n'est pas définitif mais il fallait qu'avant le 31 décembre, je puisse vous proposer des noms pour procéder à l'installation de ce conseil de développement. Il pourra être ensuite enrichi par d'autres candidatures. Qui souhaite intervenir ? Yannick ?

M. BOUBEE : Merci Monsieur le Président. J'allais vous poser une question sur la méthodologie mais ce n'est plus nécessaire puisque vous avez dit vous-même que vous aviez sollicité les personnes et décider si d'autres ou pas pouvaient appartenir au Conseil de Développement. Donc, aucune règle du jeu, vous venez de les donner. Pour autant, nous sommes un certain nombre à penser que l'on se prive de référents dans des domaines intéressants et qui pourraient apporter leur contribution à l'élaboration de nos politiques publiques. Monsieur le Président, vous avez dit que ce n'était pas définitif et qu'il pouvait y avoir des propositions. Donc nous les faisons de manière extrêmement constructive pour le coup. De telle manière que nous puissions voter cette délibération. Sachant que toutes les personnes qui sont citées pour nous, ça ne pose pas de problème. Ce sont des personnes honorables, respectables et ont chacune à des titres divers et variés leur place dans la première liste que vous avez construite. Pour autant, il nous semble qu'il y a des manques que l'on pourrait combler déjà ce soir, en tout cas si vous en manifestez l'intention. On en a déjà parlé tous les deux. Il nous paraît utile même si j'ai entendu le bémol que vous avez indiqué dans votre présentation, que vous souhaitiez des chefs d'entreprises qui soient du territoire. Personnellement, moi je crois qu'aussi on s'enrichit des apports de population. Il y a du développement économique exogène, il y a du développement économique endogène. Moi, je crois qu'il serait bien de faire contribuer à la réflexion de l'agglo des chefs d'entreprise qui ne soient pas issus du territoire et qui peut-être ne sont pas appelés à y rester. Nous sommes un certain nombre à trouver dommageable qu'il n'y ait pas le Directeur de l'Alstom. On en a parlé, il reste 3, 4, 5 ans mais enfin Alstom quand même. C'est un de nos fleurons industriels. C'est la plus grosse entreprise privée du département. Il y a 640 salariés au jour d'aujourd'hui. Ils font partie du pôle de compétitivité. C'est un des leaders mondiaux de l'électronique de puissance et ne pas mettre le directeur d'Alstom, à mon avis..., bon voilà c'est la première suggestion. La seconde suggestion, c'est de mettre un représentant de l'économie sociale et solidaire. C'est une compétence que nous avons prise. C'est Marie-Pierre VIEU, qui en aujourd'hui la délégation. C'est une économie que nous souhaitons favoriser, c'est une économie circuit-court, donc qu'il n'y est pas quelqu'un de l'économie sociale et solidaire peut aussi nous pénaliser. J'avais proposé un nom, un garçon qui je crois fait l'unanimité que l'on soit de droite ou de gauche me semble-t-il, c'est Bruno LANGLAIS qui est remarquable, coopérateur à la coopérative lÉS, Initiative pour l'économie solidaire. C'est un ancien ingénieur de la CACG. Quelqu'un de qualité. Ensuite, il y a des employeurs, vous l'avez dit. Il faut marcher sur les 2 jambes, la droite et la gauche. Je trouve que ce serait bien qu'il y est aussi des représentants des syndicats de travailleurs. Voilà, également. Ils y étaient avant et ils apportent une contribution qui n'est pas négligeable, qui est toujours opportune et intéressante. Après on va parler de logement et d'habitat, il n'y a pas de représentant semble-

t-il de l'habitat. Nous souhaiterions qu'il y ait des représentants des propriétaires privés qui ont leur mot à dire et nous souhaitons qu'il y ait des représentants des structures, un ou une, de logement social. C'est important l'habitat, le logement. Ensuite, à priori sur la liste même si ce sont des hommes et des femmes de qualité, il n'y en a aucun qui se consacre intégralement à l'environnement. On en a parlé, taxe GEMAPI par exemple. Après comme je n'ai pas envie d'être sur les hashtags, et vous non plus Président, il faudrait peut-être que l'on ait quelqu'un qui représente les droits des femmes. Et je terminerai par une représentation plus officielle des petits commerçants, Tarbes Shopping ou Lourdes, il y a une commission qui existe qui est animée par Bruno VINUALES, sur la thématique du centre-ville qui ont des difficultés dans toutes les villes moyennes de France. Qu'il n'y ait pas non plus quelqu'un d'une association de petits commerçants, ça peut être dommageable. Voilà, les propositions que nous souhaitons faire, Monsieur le Président. Je terminerai, puisque l'on n'a pas lu la délibération, par un petit passage en cohérence avec la dernière délibération. Le Conseil de Développement est consulté sur l'élaboration du Projet de Territoire, il doit donner son avis, c'est la loi. Donc faisons les choses dans l'ordre, ne travaillons pas à l'envers. Désignons le Conseil de Développement. Il n'est pas encore désigné donc il n'a pas pu travailler. Et après effectivement, on pourra parler du projet de territoire. Merci beaucoup, Monsieur le Président de m'avoir, il est déjà tard. Si jamais ces modifications n'étaient pas intégrées, nous serions au regret de ne pas prendre part au vote. On ne s'abstiendra pas parce que l'on est concerné, on ne votera pas contre parce que ce sont des gens de qualité que vous proposez. On souhaite juste que d'autres partenaires soient ajoutés. Voilà ce que je voulais dire de manière très sereine.

M.LE PRESIDENT : Qui souhaite intervenir ? Personne d'autres ? Oui, Monsieur Dubarry ?

M.DUBARRY : Je voudrais avoir quelques précisions par rapport à la remarque que vous avez faites par rapport à des personnes qui seraient ou que vous ne voulez pas. Il me semble que j'ai cru comprendre qu'il y a des personnes que vous ne vouliez pas dans ce Conseil de Développement. Yannick a commencé à parler qu'il y a beaucoup de chefs d'entreprises. Moi, je vois qu'il n'y a aucun représentant des salariés, est-ce que c'est possible qu'il y ait des représentants des salariés dans ce Conseil de Développement.

M.LE PRESIDENT : Je vais vous décevoir mais je suis d'accord sur toutes vos propositions. Je vais demander à Monsieur BOUBEE de contacter les personnes auxquelles il fait allusion. Je rappelle que le Conseil de Développement est consulté sur l'élaboration du Projet de Territoire. Je vous propose une liste de personnes que j'ai contactées, qui m'ont donné leur accord. Il y a des personnes que j'ai contactées et qui ne m'ont pas répondu. Mais si vous voulez enrichir ce Conseil de Développement comme vous venez de le dire, je n'y vois aucun inconvénient et donc je vous charge, si vous en êtes d'accord, devant vos collègues de contacter ces personnes qui vous paraissent devoir apporter leur lumière à notre réflexion. Il y en a certaines pour lesquelles je suis tout à fait d'accord avec vous. D'autres que je connais moins mais peu importe. Pour moi, aucun problème. Néanmoins, je vous demande de voter la délibération que je vous propose. Si avant le 31 décembre, il y a d'autres personnes qui donnent leur accord, on les ajoutera lors du Conseil Communautaire du 21 décembre mais entretemps le Conseil de Développement pourra être installé en l'état. Vous savez très bien, tout comme moi que quand on demandera un avis à 50 personnes sur un sujet bien précis ou particulier, ça ne sera pas simple.

M. BOUBEE : Je veux garder un ton très agréable et convivial. Oui, c'est parfois compliqué mais je vais essayer quand même. Dans les précédents conseils de développement, il y en a qui ont travaillé.

M. LE PRESIDENT : Si ça vous intéresse, vous lirez le Grand Tarbes : perspectives 2020-2030. C'est passionnant, vous verrez les projets concrets qu'il contient. C'est un relevé de bonnes intentions. Je soumetts cette proposition à votre approbation. Je vous demande d'approuver la composition du conseil de développement, qui sera amendé comme vient de le dire Monsieur BOUBEE et comme l'ont évoqué certains intervenants, dans les semaines qui viennent. Ceux qui désirent s'abstenir ? Ceux qui désirent ne pas prendre... Non, non tu les contactes toi.

M. BOUBEE : C'est la liste. Pour l'instant, je n'ai pas de groupe, je n'ai pas d'attaché, je ne peux pas les contacter. J'ai du boulot. Il y a des services.

M. LE PRESIDENT : Je ne les contacte pas, moi aussi, j'ai du boulot. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne veulent pas prendre part au vote ? Non, ah oui pardon. Monsieur RODRIGUEZ, oui, ensuite. Où est le troisième, je n'en vois que deux pour l'instant. Qui ne veut pas prendre part au vote ? Deux qui ne prennent pas part au vote. D'accord. Qui désire s'abstenir ? Monsieur MONTTOYA et Monsieur BURON. Qui désire voter contre ?

Proposition adoptée. Merci beaucoup. Nous passons au point suivant, Monsieur VIGNES.

6) Commune de JULOS - Nouvelles dispositions du PLU suite à l'annulation partielle du PLU par voie juridictionnelle - Précision sur le classement en zone urbaine

Lecture de la délibération.

Proposition adoptée.

7) Autorisation et protection du champ captant du TYDOS - Dossier de mise en compatibilité du POS de Lourdes - Avis de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées

Lecture de la délibération.

Proposition adoptée.

8) Modernisation du contenu du PLUI Canton d'Ossun : application des dispositions du Code de l'Urbanisme dans sa rédaction en vigueur à compter du 1er janvier 2016

Lecture de la délibération.

Proposition adoptée.

9) Modifications du fonctionnement des services communs d'instruction des autorisations du droit des sols (ADS)

M. VIGNES : Je vais évoquer un dossier très important qui nous a occupés depuis le mois de juillet dernier et avant de commencer mes propos, je voudrais d'abord remercier les services qui se sont prêtés avec patience à l'écoute de toutes les observations qui ont pu être faites dans le cadre de la commission aménagement de l'espace qui avait en charge ce dossier. Les principes qui présidaient à la manœuvre de ce service, de par l'organisation qui était déjà en

place dans les différents pôles et communauté de communes qui ont été regroupées au sein de l'agglo, ont fait qu'il a fallu faire un exercice assez compliqué de telle sorte que tout en maintenant les prestations de services qui étaient assurées par chaque pôle et en ayant la volonté d'intégrer les communes qui auraient à faire face au désengagement de l'état à l'instruction de leur document d'urbanisme, tout en maintenant je dirais un financement cohérent et en même temps pas dissonant de ce qui avait déjà été mis en place par ceux qui l'utilisaient. Cela a demandé quand même des exercices très compliqué. Alors cela a abouti à une proposition que je vais vous faire, dont vous avez reçu dans les pièces jointes de la délibération, des conventions qui seraient mis en place selon les cas de figure. Et je dois vous dire que nous avons intégré jusqu'au dernier moment des observations dont la plupart d'ailleurs avaient été faites en commission et avaient été plus ou moins oublié ou du moins il y avait quelques coquilles dans les délibérations qui vous ont arrivées. On a eu le souci jusqu'au dernier moment de répondre aux attentes de tout le monde. Bon, il y a des modifications qui n'entraînent pas de bouleversement dans l'organisation du service. Mais je voudrais quand même pour que les choses soient bien claires, vous précisez qu'outre les modifications et les précisions de pure forme que l'on a relevées en relisant les projets de convention qui vous ont été adressés, il y a quelques modifications principales qui sont les suivantes. Alors sur l'ensemble des conventions que vous avez reçues, il a été ajouté le traitement par le service ADS, des transferts et des modificatifs de permis, a été ajouté également la possibilité offerte aux communes de solliciter le service pour des réunions avec le pétitionnaire et le maire sur certains dossiers, la possibilité offerte aux communes de solliciter le service également pour réaliser des contrôles de conformité dans le cadre de contentieux. Ça s'est sur l'ensemble des conventions que vous avez reçues et sur la convention concernant les communes de plus de 2 000 habitants, il a été ajouté l'obligation qui existait auparavant qui était au service ADS d'assurer la formation des agents des communes dans le cadre de la dématérialisation. Voilà, je dois également préciser que la convention pour les communes de moins de 2 000 habitants que vous avez reçue, limité par erreur à l'ex CCCO et à l'ex Communautés de Communes Gespe Adour Alaric concerne bien l'ensemble des communes de moins de 2 000 habitants, hors les ex CCPL, Batsurguère et Montaigu. Je vais vous donner, ces précisions faites, une lecture de la délibération.

Lecture de la délibération.

M.LE PRESIDENT : Qui souhaite intervenir ? Jacques ?

M.LAHOILLE : Déjà qu'on a omis de citer l'ancienne Communauté de Communes de Bigorre Adour Echez parce que t'as parlé de communes de moins de 2 000 habitants mais tu aurais pu citer le nom de l'ancienne communauté, ça aurait été bien. Déjà, il y avait ça et dans les documents que j'ai reçus, il n'y avait pas de tableaux.

M.LE PRESIDENT : Vous avez entendu ?

M.LAHOILLE : Je disais que dans les documents, à un moment on parle de..., le terme c'est selon le tableau ci-annexé et il n'y a pas de tableau.

M.VIGNES : il était prévu que le tableau qui avait été proposé en commission, débattu en VP et évoqué, était joint. En tout cas, c'est celui que tu connais.

M. LASSARRETTE : Pardon, je ne fais pas parti de la commission, moi, je ne connais pas le tableau, je ne connais pas les tarifs qui sont expliqués. Il y a une feuille qui a circulé et moi, je ne l'ai pas vu cette feuille. Je n'ai pas eu le temps de la voir.

M.LAHOILLE : Patrick, personne n'a le tableau.

M. DUBARRY : Non moi, je disais simplement qu'il y a un tableau qui nous a été donné en commission mais je ne sais pas si c'est le même.

M.VIGNES : C'est le même, moi, je ne peux pas me mettre à la place des services. Quand on annonce que l'on diffuse le document et les conventions, forcément...

M. LASSARRETTE : Force est de constater qu'il n'y pas le tableau, c'est tout.

M. REVILLER : Oui, ce qui avait été prévu comme effectivement, on est en train de finaliser les coûts, c'est que le tableau était donné à titre indicatif. Le principe, ce qu'il faut adopter aujourd'hui, c'est quand même le principe du service commun. Le tableau résulte des différents calculs que l'on va faire. Dans cette délibération, on va enlever le tableau puisque l'on ne vous demande pas d'approuver le tableau puisque, ce sont des choses évolutives. Par contre, les principes de répartition entre les moins de 2 000, les plus de 2 000 et la ville de Lourdes reste d'actualité. Le tableau n'étant qu'une application de la convention. Donc effectivement, il sera retiré de cette délibération car le tableau ne doit pas être approuvé.

M.VIGNES : Je suis un peu pris de court, j'avoue puisqu'il était quand même légitime que les indications sur lesquelles on avait travaillé pendant de longs mois, débattues en commission aménagement de l'espace et validées au niveau de notre conseil des VP. Bon, je pense que l'on était arrivé à une formule qui préservait le mode de fonctionnement que connaissaient les pôles qui s'étaient déjà organisés, qui permettait d'intégrer les communes qui allaient perdre le service de l'Etat, l'assistance de l'Etat, sur des tarifs tout à fait conformes à ceux qui étaient pratiqués auparavant. Et ça aurait été bien qu'effectivement chacun puisse l'avoir mais je sais que les plus assidus de la commission aménagement urbanisme ont beaucoup participé à l'élaboration de ces tableaux et on peut imaginer aussi que, participant à une commission, on ne participe pas non plus de façon passive à une commission et on peut aussi en faire état dans son champ de radar. Voilà.

M.LE PRESIDENT : D'autres interventions ? Oui ? Monsieur LESCOUTE ?

M.LESCOUTE : Oui Président, par rapport à ce tableau, je vois Soues, 3 352 habitants, on ne les a jamais eut.

M.VIGNES : On en a pris bonne note et c'est dans le PV de la commission et Marie-Paule l'a fait observer et on est à la bonne population.

M. CARMOUZE : Juste une autre petite question, par rapport à l'instruction, on parlait de PLU, POS, carte communale mais pas ORNU.

M.VIGNES : Toutes les demandes d'instruction de permis seront assistées.

M. CARMOUZE : Peut-être que le RNU serait toujours gratuit ? Dont la DDT ?

M.VIGNES : Gratuit, ça veut dire que l'état vous fera l'instruction. Donc vous ne nous sollicitez pas, donc la question ne se pose pas.

M. CARMOUZE : Pour toute les communes de l'agglomération qui sont en RNU ?

M.VIGNES : Les conditions pour une commune au RNU, ce n'est pas d'être dans l'agglomération, c'est d'être RNU pour bénéficier de la gratuité, c'est tout.

M. DUBARRY : S'il vous plaît, merci Monsieur le Président. Moi, j'ai juste une question, est-ce que les conseils municipaux vont devoir délibérer pour cette adhésion ? S'il faut que l'on

délibère sur l'adhésion, il nous faudrait quand même les tableaux parce qu'on va demander forcément les montants.

M.VIGNES : Il n'y a aucun problème pour que les tableaux et les montants vous soient adressés. C'est une erreur que vous ne l'avez pas eu.

M. DUBARRY : Monsieur le Président, effectivement je voulais aussi remercier les services comme l'a fait Patrick. C'est vrai qu'il y a eu un certain travail de fait et notamment lors des 2 réunions de la commission. Ils ont dû faire des recherches puisque l'on a demandé à la seconde mouture une simulation à l'acte pour toutes les communes. Donc, c'est vrai il y a eu un travail certain qui a été fait. Bon, j'avais prévu de faire une intervention mais ça ne sert à rien dans la mesure où les gens ne vont pas comprendre puisqu'ils n'ont pas le tableau. Donc, je n'interviens pas. Simplement, j'ai regardé les conventions qui sont proposées. Les 3 conventions, ça tout le monde l'a vu. Donc, je peux prendre la convention qui concerne le Pays de Lourdes et des communes satellites. Je ne sais pas si c'est comme cela qu'il faut dire et qui avait déjà un service en place. Le seul regret que j'ai eu, c'est que l'on n'est pas réussi à faire une homogénéité entre les communes de plus de 2 000 habitants et de moins de 2 000 habitants. Puisque suivant les conventions qui sont proposées, je les ai lues avec une certaine attention. La différence, elle se joue sur l'accueil et le conseil en amont des dépôts de documents d'urbanisme. Ca concerne en gros un document d'urbanisme sur dix. Celui qui a besoin d'un conseil en amont. CA aurait été à mon avis un signe fort d'une certaine unité de coût entre les communes de plus de 2 000 habitants et de moins de 2 000 habitants, ça n'aurait pas coûté grand-chose de plus aux communes de plus de 2 000 habitants et ça aurait facilité quand même les communes de moins de 2 000 habitants. Mais ça ne sert à rien d'en parler puisque l'on n'a pas les chiffres, on parle dans le vide.

M.VIGNES : Je voudrais dire que les deux réunions plénières que tu évoques, ont été précédées d'un grand nombre pour arriver aux mises au point qui ont été présentées en réunion plénière avant la proposition qui a été proposée en réunion des conseils des Vices-Présidents. On n'a jamais dit que ce service ne s'améliorerait pas dans sa forme. L'idéal effectivement s'est d'avoir un service unifié pour tout le monde au même prix. Sauf que l'on ne part pas d'une page blanche et toutes les demandes que nous avons pu avoir par rapport à l'organisation que connaissait ceux qui s'étaient déjà mutualisés, c'était continué et au même tarif. Et on essayait de concilier l'intégration des communes qui perdaient cet avantage d'instruction avec l'état. Sachant que le résultat qui vous est proposé à quelque peu de choses prêts à ce que les communes qui étaient déjà organisées, payaient pour les prestations et que l'on peut proposer quasiment au même tarif que celles qui s'étaient organisées, payaient à celles qui finalement ont été intégrées. Donc en matière de solidarité, la solidarité de ceux qui s'étaient déjà organisés auparavant, s'est exercée puisqu'elle propose au même tarif les mêmes prestations, de façon élitaire à toutes les communes selon leur taille. Après, je dirai que chacun ou chaque commune sera libre de s'organiser de son côté. Il n'y a aucune obligation d'adhérer au service.

M. CARMOUZE : Oui, s'il vous plaît, au niveau du RNU, ma commune est au RNU donc on n'a pas d'éléments de réponse apparemment on ne pourra pas adhérer si on veut adhérer. Je prends l'exemple puisque ça n'y est pas dans les textes. Voilà.

M.REVILLER : Alors, une précision juridique pour les communes qui sont au RNU, la commune qui est au RNU et qui délivre au nom de l'état n'a pas à adhérer au système. Par contre effectivement, si vous voulez adhérer au système, il est possible mais à ce moment-là, les autorisations ne seront pas instruites au nom de l'Etat mais au nom du maire mais c'est toujours possible. C'est ce qui s'est fait pour certaines communes du Grand Tarbes quand elles ont voulu adhérer volontairement. Je pense à Chis par exemple. Mais vous n'avez aucune obligation de le faire et en fin de compte, il y a aussi les communes qui retombent en RNU, qui ont été en POS et qui retombent en RNU. Elles ne repassent pas sous le régime

Etat, elles restent dans le service commun, c'est le cas de Soues, par exemple. Soues aujourd'hui, il est en RNU. Tout ça parce qu'effectivement le POS est en cours de modification. Ils sont retombés en RNU mais les demandes sont toujours instruites par le service commun et l'Etat ne les reprendra pas en instruction. Donc pour être très clair, si vous êtes dans une commune avec un RNU et que vous établissez les actes au nom de l'Etat, vous n'avez pas à adhérer au système.

M.LE PRESIDENT : Y a-t-il d'autres questions ? Oui, Monsieur SEVILLA ?

M.SEVILLA : A partir du moment où l'on n'a pas tous les tableaux et que l'on n'est pas au courant, moi je demande à ce que cette délibération ne soit pas votée. Il y a le 21 encore, on aura les tableaux le 21 ?

M.VIGNES : Je crois que la réponse qui vous a été faite par Jean-Luc REVILLER est claire. Vous n'êtes pas concernés par la délibération.

M.SEVILLA : Alors, je me tais.

M.VIGNES : Ce n'est pas la question. La deuxième chose, j'ai dit que les tableaux seraient adressés à tous les maires qui auront la délibération et vous-même si vous voulez en prendre une ou pas, pour faire voter leur propre conseil municipal. Voilà. La délibération, il n'y a aucune obligation à la voter. Simplement, il y a pour nous, une urgence parce qu'un service de cette nature et de cette importance ne se met pas en place d'un claquement de doigt entre le 31/12 et le 1^{er} janvier pendant le réveillon. Et nous avons déjà pris pas mal de retard puisque l'on s'était fixé l'objectif de pouvoir travailler avec les services de pouvoir travailler l'organisation purement matérielle du service, dès le mois de septembre.

M.LE PRESIDENT : Bien, c'est très clair comme réponse. Je sou mets cette délibération à votre approbation. Ceux qui désirent s'abstenir, le manifestent en levant la main : 11 abstentions, ceux qui désirent voter contre, le manifestent en levant la main.

Proposition adoptée.

10) Zone d'aménagement Concerté de Toulicou dénommée Cap Pyrénées à Adé - Approbation du cahier des charges de cessions de terrains

Lecture de la délibération.

M. BOYA : Je voulais juste signaler que concernant la zone Cap Pyrénées, il y avait une convention concernant les eaux usées donc de l'assainissement qui n'a toujours pas été signée depuis des années. Donc, je voudrais quand même que l'on se penche là-dessus par la suite, d'autant plus qu'il y a quand même quelques petits soucis.

M.BEAUCOUESTE : Donc si je peux répondre, on a prévu donc à la demande de ton adjoint qui s'occupe de ça, d'organiser une réunion pour mettre à plat justement ce souci. Parce qu'il y a quand même un petit souci de fonctionnement aussi dessus et mettre à plat cette convention, faire cette convention. Donc on attendait des disponibilités, je crois que l'on y est arrivé entre le directeur des travaux et les gens concernés. Et je crois que l'on a calé une réunion mi-décembre.

Proposition adoptée.

11) Création d'un service commun d'entretien communal et de sentiers de randonnées et approbation de diverses dispositions

Lecture de la délibération.

Proposition adoptée.

12) Adoption des nouveaux règlements intérieurs des aires d'accueil des Gens du Voyage de la CA TLP ainsi que ceux de l'aire tampon Lespie et de l'Aire de Grands Passages

Lecture de la délibération.

Proposition adoptée.

13) Révision libre de l'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées

Lecture de la délibération.

Proposition adoptée.

14) Transfert de la compétence facultative assainissement et assainissement non collectif sur le périmètre des communes des anciennes communautés de communes du Pays de Lourdes, Batsurguère et Montaigu

Lecture de la délibération.

Proposition adoptée.

15) Convention SDE 65 / Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées pour tranchée commune avec l'assainissement sur la commune de Juncalas

Lecture de la délibération.

Proposition adoptée.

16) Rapport 2017 pour la situation en matière de développement durable

Lecture de la délibération.

Proposition adoptée.

17) Travaux de rénovation de l'ECLA à Aureilhan : convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la commune d'Aureilhan et la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées

Lecture de la délibération.

Proposition adoptée.

18) Propositions pour un projet d'agglomération (projet remis sur table)

M.LE PRESIDENT : Je vais encore vous demander de votre temps pour que nous puissions évoquer ensemble de ce qui s'appelle : propositions pour un projet d'agglomération, document qui vous a été distribué et que je vais vous demander de bien vouloir mettre devant vous et ouvrir dans quelques instants. Mais au préalable, je voudrais dire que ces propositions ont été inspirées des 80 réunions auxquelles j'ai participé fin 2016 et des différentes rencontres avec beaucoup d'entre vous. Je vous ai écoutés. Vous m'avez fait part de vos attentes, de vos préoccupations. Vous avez présenté les atouts de vos communes, votre vision du territoire. Vous voulez et je crois que vous avez raison, et nous voulons tous un territoire attractif dont on pourra être fiers. Dès le 17/01/2017, j'adressais un courrier à tous les maires de l'agglomération pour les inviter à faire remonter leurs projets et leurs propositions afin de construire une feuille de route collective. Ce courrier a fait émerger de nombreux projets communaux, soutenus par les fonds de concours d'ailleurs. Il n'a suscité qu'un reproche, une lettre concernant l'absence de visions stratégiques reçu en février. Mais ce n'est pas grave. Pour aborder les orientations stratégiques justement, il faut un socle solide. Ce socle, je l'ai proposé au mois de juin avec le pacte de gouvernance. Il a également été, me semble-t-il, démontré par la reprise de tous les engagements des anciennes EPCI et par le pacte financier et fiscal. En 5 mois, ces objectifs ont été atteints. Dans le même temps, les premières orientations du projet d'agglomération ont été élaborées dans le document du projet à bâtir qui a été présenté aux 3 pôles. Ensuite la phase de réflexion et d'écriture du projet que vous avez devant vous, a été engagée. Et ce document a été présenté en juin 2017 comme le pacte de gouvernance et le pacte financier et fiscal, à l'ensemble des pôles aux élus qui ont pu participer aux réunions. Ces propositions sont aujourd'hui soumises au Conseil Communautaire. Ce document contient une série de projets concrets qui viennent conforter les champs de compétence de notre agglomération, avec notamment 6 projets structurants. Deux de ces projets ont déjà d'ailleurs été étalonnés. On en reparlera dans un instant. Pour les quatre autres, la méthode sera la suivante : s'il y a un accord de principe de la part du Conseil ce soir, nous déciderons d'engager des études, études de faisabilité, étude d'opportunité, étude de financement. Nous nous appuierons sur des experts choisis après mise en concurrence, sur notre conseil de développement et sur toutes les compétences qui voudront bien nous éclairer. Des groupes projets seront mis en place. Ces groupes seront composés d'élus, d'experts et de techniciens et de représentants du Conseil de Développement. Les projets structurants ont été évalués. Pour l'instant, ce n'est qu'une évaluation. Nous verrons en fonction des études et de l'évaluation qui en sera faite. Ces projets peuvent, je parle des projets structurants, être réalisés sur 5 ou 6 ans, avec des hypothèses de subventionnement entre 30, 35, 40 % pour certains puisqu'ils s'inscrivent directement dans les objectifs fixés par la Région Occitanie et pourraient être éligibles au Contrat Régional Unique 2018-2021. Je vous propose si vous le voulez bien d'ouvrir maintenant ce document et nous allons l'examiner ensemble. Au préalable, je voudrais préciser que je considère que le simple exercice de nos compétences légales, facultatives ou autres que nous aurions choisies ne saurait en soi constituer un projet d'agglomération. Dans l'exercice de ces compétences, il y a des déclinaisons possibles, on va en évoquer certaines et ce n'est pas exhaustif. Mais l'exercice de nos compétences, c'est l'engagement normal au service du territoire. Ce projet de territoire qui est devant vous, respecte les priorités qui avaient été inscrites dans le pacte de gouvernance : protéger et bâtir. Je l'ai dit il y a un instant, il fait écho aux politiques territoriales de la Région Occitanie qui ont été clairement définies il y a quelques semaines. Nous sommes totalement dans la cible, avec l'accompagnement des agglomérations pour nous doter d'une offre performante en grands

équipements de centralité, en valorisation des villes centres en cohérence avec les contrats conclus dans les territoires ruraux, plusieurs dispositifs d'accompagnement des communes. Ce sont les engagements de la Région. De même l'accompagnement d'au moins 30 % des projets réalisés hors ville centre et le soutien aux politiques publiques lié au développement économique, la formation professionnelle, la transition écologique et énergétique, les mobilités et le développement des offres de services indispensables à l'attractivité des territoires en font partie. Quels sont les objectifs du document qui est devant vous ? Les objectifs sont triples mais on peut en définir d'autres :

- Le premier objectif majeur est de faire du développement économique, notre engagement majeur et transversal. Le développement économique est notre priorité et nous l'inscrivons comme tel dans chaque compétence : habitat, politique de la ville, environnement, culture, tourisme, sport. Chaque projet comportera un volet économique clairement formulé.

- Le deuxième objectif est de positionner notre agglomération au cœur de la Région Occitanie. Mettre l'accent sur l'attractivité touristique, industrielle et scientifique. Mettre en place des outils de veille et d'évaluation. Augmenter le rayonnement et la notoriété par une stratégie de promotion et de communication offensive et soutenir les événements phares qui existent déjà et dont leur renommée dépasse les frontières du territoire. On va en reparler dans un instant. Enfin, irriguer la totalité du territoire, solidifier les positions devenues fragiles par la faible densité de population ou l'éloignement dans l'espace communautaire agrandi. Déployer une stratégie d'aménagement de l'espace adapté au bassin de vie, ambitieuse et prospective. Anticiper les enjeux à venir dans les domaines de l'environnement, bouleversement du numérique de la mobilité à travers une gestion innovante du transport des services et des personnes.

Voilà quelques objectifs qui vous sont présentés. Les projets ont été classés en 3 catégories : projets irrigants, vous le voyez sur le tableau page 9, ce sont tous les projets qui vont irriguer (en vert) l'ensemble de l'agglomération, à l'intérieur. Des projets rayonnants, partant de l'agglomération vont rayonner vers l'extérieur et des projets structurants pour renforcer l'attractivité du territoire sur les 3 pôles.

1- Les projets irrigants se déclinent selon plusieurs modules. Le premier l'affirmation de notre identité. De même, clairement définir et requalifier les entrées d'agglomération sur l'ensemble de l'agglomération. Ensuite baliser le territoire suivant la trame qui aura été définie. Des parcs industriels et des zones d'activités, faciles à identifier et à utiliser. On a déjà commencé à le faire, avec des zones thématiques, organisées en pôles, pôle céramique, aéronautique, agroalimentaire. La création d'un technopôle digital, position nouvelle, dénommé AGIL'PY. Ça peut changer de nom, bien évidemment. Il permettra de fédérer les acteurs autour d'une agence d'attractivité. Je peux dire qu'aujourd'hui la Région est particulièrement intéressée par ce projet et est prête à contribuer. Soutenir le développement de filières dédiées par exemple l'agriculture et les secteurs d'excellence qui font notre identité territoriale, filière industrielle stratégique de l'économie verte, en lien avec le label French Tech des Hautes-Pyrénées de façon à l'ancrer aussi sur le territoire rural. Et au-delà du soutien financier au pôle compétitivité Agri Sud-Ouest Innovation, il s'agit d'aller plus loin en accompagnant l'émergence d'une filière agro-matériaux en lien avec le projet Technopôle. Soutien aussi au déploiement de la plateforme technologique AGROMAT, outil unique en France. Une agence de l'environnement, avec pour objectif de rassembler tous les acteurs thématiques au service du territoire et de fédérer des initiatives innovantes. Les énergies alternatives, l'hydrogène,

combustible d'avenir, en lien par exemple avec la commune de Huesca, qui a beaucoup d'avance dans ce domaine. Le moteur à énergie libre, c'est un brevet qui a été déposé en 1975 par Monsieur Nicolas TESLA, c'est un moteur qui fonctionne sans carburant. Il y a juste du carburant pour mettre le moteur en route. C'est un moteur constitué d'aimants et le système fait que ces aimants créent un mouvement continu permettant de faire tourner le moteur. Une fois qu'il est en route, il ne s'arrête plus. Il paraît que si depuis 1975, il n'y pas eu d'avancée, c'est parce que les lobbies des pétroliers ont totalement anéanti le projet. Je sais qu'aujourd'hui, il y a des collectivités qui réfléchissent à ces moteurs à énergie libre. Nous devons voir avec l'école d'ingénieur, avec des chercheurs, avec des entreprises comment nous pourrions nous intégrer dans ce dispositif. Promouvoir les démarches initiatives et spirituelles. Il y a des valeurs remarquables qui existent dans notre département. Nous avons une partie du territoire qui est concerné par les chemins de Saint-Jacques de Compostelle. Il y a un projet de relier le chemin de Maubourguet au chemin de Bétharram en passant par Lourdes, Saint-Pé, etc...et par Ibos, peut-être Tarbes. Il y a également un projet important qui concerne Bernadette Soubirous. Nous ne pouvons pas ne pas nous y intéresser et accompagner ce projet. Ensuite des parcours à la découverte du territoire, carte des chemins de randonnées étendues à tout le périmètre, un itinéraire de randonnées équestres pour une découverte de notre agglomération, un parcours labellisé pays d'art et d'histoire, mettant en valeur des éléments exceptionnels comme les rétables qui existent dans bon nombre de communes de notre agglomération. J'ai eu l'occasion d'en voir et d'en apprécier quelques-uns. Le vélo-route nous inscrit dans l'itinéraire régional Bayonne-Perpignan qui passe par Saint-Pé. C'est un projet que l'on ne peut pas ignorer. Sport Nature Pyrénées, il y a aussi Saint-Pé une base de sport nautique et découverte qui appartient au département qui a besoin, peut-être, d'être un peu redynamisée, réactivée. On peut voir avec le département si une collaboration ne peut pas permettre de développer cette base qui constitue un produit touristique et sportif de qualité. Et puis intégrer la biennale européenne du patrimoine. Sur la partie identité affirmée, voilà quelques éléments identitaires qui existent ou qui sont à créer et ce n'est pas exhaustif.

Des déplacements connectés maintenant : un plan de développement urbain et adapté aux nouveaux enjeux. Prendre la fluidité niveau centre, l'accessibilité, la qualité de l'air et des objectifs de santé publique, circulation douce, renforcer le réseau des bourgs qui animent les espaces ruraux et périurbains, pérenniser les pôles de centralité, favoriser l'habitat, valoriser le patrimoine et dynamiser l'économie locale et enfin les liaisons multimodales connectées pour simplifier les déplacements

Le 3^{ème} élément, c'est la route numérique : le numérique pour soutenir les compétences de l'agglomération, accompagner le tissu professionnel, les entreprises dans des secteurs où ils sont moins bien dotés, favoriser les orientations sur le territoire, accompagner les collectivités territoriales offrant aux communes de toute taille des outils technologiques à la carte, créer des lieux connectés et des espaces collaboratifs, accéder à des services en ligne, tenir des rdv et des réunions grâce à ces espaces collaboratifs. Tout cela sont des espaces à vertu pédagogique et ce sont des espaces qui permettent également de relever les défis de la politique de la ville.

2 - Deuxièmement les projets rayonnants : Ce sont des projets et des réalisations existants mais qui méritent d'être accompagnées, soutenues pour qu'elles rayonnent davantage, notamment vers l'extérieur. Ces projets ont pour vocation d'améliorer le positionnement de l'agglomération auprès de l'ensemble de nos partenaires, Etat, Région, à l'international,

etc...Au cœur de l'agglomération, poursuivre la stratégie du déploiement sur le territoire, offrir des services et des produits culturels, sportifs et de loisirs respectant les équilibres et répondant aux attentes des populations, délocaliser certains évènements, réaliser des actions en résidence dans les communes rurales où on a commencé à le faire avec un certain succès, dans le domaine culturel. Nous avons également prévu d'élargir au périmètre de l'agglomération, le pacte culturel qui était engagé sur l'agglomération tarbaise avec la DRAC. Nous avons aussi prévu dans le domaine sportif, d'élargir la réflexion sur les infrastructures sportives à l'échelle de l'agglomération. Un outil au service de la promotion du territoire, et bien sûr l'Office de Tourisme Intercommunal. Si Mme le Maire de Lourdes en est d'accord, nous réfléchissons avec le Maire de Saint-Pé, le Maire de Tarbes et l'OT de Batsurguère à la création d'un Office de Tourisme Intercommunal. Ce sera le rayonnement au cœur de l'agglomération. Vers l'intérieur maintenant, nous appuyer sur les points forts, les cultiver, les mettre en valeur, le Pic du Midi par exemple, le cirque de Gavarnie, sont des éléments de promotion de notre territoire dont nous devons nous servir pour valoriser notre image. Ils viennent conforter une offre d'exception en termes d'attractivité touristique. Déclencher un programme de coopération régional, comme le dialogue métropolitain. C'est une initiative du Maire de Toulouse qui permet d'intégrer des intercommunalités et de faire partie du réseau des intercommunalités européennes, avec partages d'expériences, importation d'évènements, organisation, etc...congrès à l'échelle européenne. Soutenir des évènements pilotes qui existent bien évidemment comme la coupe du monde de VTT. Sur le Pôle Nord, soutenir les manifestations qui existent, comme le Salon de l'Agriculture, le Salon de la Montagne, les Petits As, les Festivals de renommée internationale Equestria, Tango etc..... Sur le Pôle Centre, il reste à imaginer des évènements autour du pôle dédié à l'aviation, l'aéronautique et le ciel en lien avec le Pic du Midi, la cité de l'espace à Toulouse et la cité des sciences à Paris.

Je vous propose de passer maintenant aux pages 18 et 19, et d'examiner les six projets structurants présentés.

Sur le Pôle Nord, les deux qui sont mentionnés sont déjà engagés. L'Atelier des Sports, équipement indoor unique dans la région, pour le sport et les compétitions. Il permettra d'accueillir des rencontres nationales, internationales et régionales faisant venir des milliers de personnes sur notre agglomération. La médiathèque, outil de renforcement de la lecture publique, levier culturel et d'inclusion numérique. L'étude est en cours depuis 2016 engagée par le grand Tarbes, elle se poursuit.

Pour le Pôle Sud, sur le Pic du Jer, je l'ai évoqué tout à l'heure, c'est la création, confortant le rayonnement de Lourdes et son fort potentiel d'accueil et d'hébergement, d'une zone pour la pratique de sports extrêmes de haut niveau, une base sportive de référence du monde du VTT. Il y a demande et il y a déjà des professionnels de Lourdes qui ont investi dans ce domaine. Ils ont compris qu'il y avait là des possibilités de développement. Il y a beaucoup de sportifs de haut niveau qui ont participé aux coupes du monde. Ils ont considéré que la piste du Pic du Jer était une des meilleures et que si elle devenait une piste d'entraînement, ils viendraient régulièrement s'entraîner. On pourrait accueillir des sportifs du monde entier dans le domaine du VTT. On s'inscrirait dans la dynamique de la coupe du monde. Un équipement pour renforcer également l'offre dans le domaine multimédia. Un centre de séminaires et de colloques à vocation internationale. Un auditorium, moderne avec tous les moyens de communication, d'enregistrement, une modularité de 500 à 2000 places. Un espace qui permettrait d'accueillir aussi des expositions, un espace muséographique, des spectacles

etc... Bien évidemment, cet équipement devrait faire écho au projet urbain de la ville de Lourdes.

Sur le Pôle Centre maintenant, une base de tourisme équestre avec le déploiement d'itinéraires de randonnées équestres. J'ai rencontré la Présidente départementale de randonnées équestres. Elle considère que c'est un projet qui apporterait des réponses à beaucoup de sollicitation de la part de touristes dans notre Département. Quelques solutions sont données, par des privés, notamment par des agriculteurs dans les Baronnie et dans la vallée d'Aure et quelques clubs équestres qui organisent quelques randonnées. En tout cas, il peut y avoir sur le Pôle Centre, une opportunité de réaliser là, une base de tourisme équestre de qualité en particulier sur le site de Bénac où certaines structures existent. Enfin, ce que l'on peut appeler le projet phare, l'Espace Univerciel. C'est la connaissance du ciel et de l'espace, de la réalité virtuelle, de la robotique comme vecteurs de développement. C'est un concept inédit permettant d'appréhender plusieurs aspects : les sciences de l'univers et de l'espace, la connaissance de l'espace, le ciel, les étoiles, les planètes, mais aussi, la terre vue du ciel c'est un enjeu touristique du territoire. Les savoirs faire industriels liés à l'aéronautique et l'aérospatial, en lien avec nos établissements de recherche et d'enseignement supérieur seront valorisés. L'ouverture sur le monde, un espace ouvert aux créateurs d'entreprises innovantes de tous horizons, dans le domaine notamment de la robotique et de la réalité virtuelle. Ce véritable parc d'attractivités, car il s'agirait bien d'un parc d'attractivités, se déclinerait en quatre modules. Bien évidemment pour mettre en œuvre ces modules, une collaboration étroite avec le pôle universitaire tarbais qui recèle des ressources et des expertises dans ce domaine, sera mis en place. Je pense notamment à l'observatoire Midi-Pyrénées. Premier module : le ciel et les étoiles : création d'un planétarium de 200 places, espaces d'exposition, ateliers pédagogiques en lien avec la Cité des Sciences de Paris, la Cité de l'Espace, l'Observatoire Midi-Pyrénées, je viens d'en parler, le Planétarium de Huesca et le Pic du Midi. Avec un espace pédagogique et un espace ludique. L'espace pédagogique, connaissance du ciel, lutte contre la pollution lumineuse, développement de l'astronomie, de la cosmologie, promotion de la recherche, etc... Un espace ludique avec l'exploration en réalité virtuelle, voyage au cœur des étoiles, au cœur du cosmos.

Le module n°2 basé sur l'industrie aéronautique inscrite dans le patrimoine industriel de notre département. Un espace professionnel avec des simulateurs de vol comme il en existe à Toulouse, le simulateur de l'A340, réalisé par l'IPSA. Ces simulateurs seraient réservés à des professionnels avec une unité d'entraînement de jeunes pilotes. Un espace ludique avec des simulateurs de vol pour grand public, pour les jeunes, etc...

Le troisième module : la réalité virtuelle au service du tourisme. La réalité virtuelle est en train de monter en puissance. Ce sont ces casques que l'on se met sur le visage là on est complètement ailleurs. On vit autre chose. On est un oiseau, on est un sous-marin, on est n'importe quoi. On est ailleurs, c'est une technique qui se développe de plus en plus. Je dirai ensuite quels sont les partenariats possibles. La réalité virtuelle au service également du développement économique, avec des simulations. On le verra surtout dans le module 4, espace co-working, laboratoire de fabrication et de tests de logiciels, etc...développement technologique d'ingénieries dédiées aux handicaps et au traitement de certaines pathologies, avec une partie ludique très importante, simulateurs de sports ludiques, de sports extrêmes en lien avec les stations de ski, le pic du Jer. On met le casque et on devient un champion du monde de VTT qui descend du Pic du Jer. Nous aurons un partenariat possible avec la société MK2VR. MK c'est Marin KARMITZ, un des plus grands producteurs de cinéma français et

international. Il a créé une filiale dirigée par son fils, MK2 VR, virtual reality. Le fils me disait, on vient d'acheter un produit de réalité virtuelle ludique, en Australie. On met le casque et on devient un oiseau, on vole au-dessus des lacs, dans les forêts partout. Il y a là, à travers la réalité virtuelle, une possibilité de rêver avec des images vraies. L'objectif c'est aussi d'attirer de jeunes entreprises sur la partie professionnelle co-working, spécialisées dans ses pratiques, les mettre en contact avec des développeurs, tester des produits en direct et avec le public partager des expériences, etc...Voilà pour le pôle centre. J'ai parlé de partenariat avec MK2 VR pour la réalité virtuelle, et pour le planétarium avec le Pic du Midi. La Cité des Sciences à Paris et la Cité de l'Espace à Toulouse sont également sollicitées et intéressées. Nous avons visité, il y a quelques mois le planétarium réalisé, il y a 7 ou 8 ans par la commune de Huesca. C'est un planétarium de 200 places, avec un simulateur de 75 places. Ce planétarium situé à 10km de Huesca environ accueille trente mille personnes par an. Je me dis que si nous sommes capables avec le potentiel touristique que nous avons dans notre département, de faire d'Univerciel un pôle d'attraction majeur. Si vous donnez un accord de principe on lancera des études de faisabilité et d'opportunité sur les projets non engagés. Opportunité, faisabilité, financement ce n'ai que les études qui nous permettront d'apprécier si ces projets pertinents ou pas. Nous déciderons alors de les mettre en œuvre, de les réaliser. Pour l'instant la seule chose qui est demander, c'est si vous souhaitez que sur ces quatre projets à réaliser, on engage les études avec des spécialistes qui nous rendront rapport. Un cahier des charges sera alors établi. Ensuite, il y a des projets communs à tout le territoire. Le Parc Culturel, les archives et conservation de documents nous avons eu l'occasion d'en parler lors de la dernière réunion du bureau. Il y a beaucoup de demandes de communes dans le domaine de l'archivage et même si c'est de la compétence du département la réflexion est nécessaire. Dans le domaine du sport, dans le domaine de la politique de la ville conforter les piliers de la politique de la ville, réduire les écarts de développement au sein des villes par un rééquilibrage des moyens, restaurer la citoyenneté dans les quartiers défavorisés, améliorer les conditions de vie des habitants et étendre les outils destinés aux quartiers prioritaires pour déployer la chaîne de solidarité sur l'ensemble de l'agglomération : santé, bien-être, service de proximité pour les secteurs isolés et les personnes éloignés, autant de réflexions nécessaires.

Ils soutiennent Univerciel.

La CCI des Hautes Pyrénées, le Pic du Midi et ceux que j'ai cité, le Dialogue Métropolitain, le Centre Astronomico Arragone de Huesca, les partenaires financiers privés potentiels sont intéressés par Univerciel. Il n'est pas exclu que l'on réfléchisse à la création d'une société d'économie mixte. Elle permettra d'allier financements publics et financements privés. Ils soutiennent aussi le projet qui vous est soumis, les propositions qui vous sont faites : l'Etat, la Région, le Département, Ambition Pyrénées parce que beaucoup d'éléments qui figurent dans ce projet s'inscrivent dans la dynamique instaurée par eux. On y travaille avec le Département dans le cadre du Projet du Territoire porté par Ambition Pyrénées. Voilà très rapidement présentées les propositions que je vous soumets. Elles sont amendables. S'il y a d'autres propositions ou d'autres projets venant améliorer les projets que je vous présente, elles seront bienvenues. Je souligne que depuis le 27 janvier où j'avais commencé à demander à chacun de me faire part de ses projets, beaucoup l'ont fait et ils ont bénéficié des fonds de concours étudiés par la commission que Jacques GARROT préside. Qui souhaite intervenir ? M. BOUBEE vous avez la parole.

M. BOUBEE : Je vais te manquer le jour où je ne serai pas là. prochain conseil. Vous avez parlé et c'est normal, 32 minutes je vais essayer d'en parler 5 au maximum. Ça veut dire que je vais être obligé d'indiquer des choses peut-être de manière brutale et non nuancée vous ne m'en voudrez pas, mais je vous assure que je vais garder ce ton convivial.

M. LE PRESIDENT : J'adore on va présenter des remarques brutales mais en gardant le ton de convivialité.

M. BOUBEE : Président

M. LE PRESIDENT : C'est un exercice difficile

M. BOUBEE : Président, vous allez voir Président, non vous ne serez pas déçu, Président cela fait deux fois que vous me couper lorsque j'ai la parole. Aller, on va être très clair et très transparent. Vous m'aviez donné, tu m'as donné, vous m'aviez donné Président, tu m'as donné Gérard lors du bureau du 17 novembre le document, ce que j'ai apprécié pour qu'avec mon équipe je le regarde. Nous l'avons regardé et pour être également transparent, loyale et utile au territoire, je t'ai demandé un rendez-vous, que tu m'as donné le vendredi 24 novembre et nous avons échangé dans ton bureau pendant 45 à 50 minutes très tranquillement. Le début a été un peu sportif, comme d'hab., mais après nous avons effectivement chuté sur, j'allais dire un aimable constat de nos désaccords, mais tout en considérant que la porte n'était pas fermée et que l'on devait essayer d'enrichir le document. Tu m'as dit très justement le document est amendable. C'est la raison pour laquelle j'étais venu avec des propositions que j'ai essayé de formaliser très vite pour que tu les aies le soir avant la réunion du pôle nord mais on a eu un problème d'impression. En tout cas, moi ce que je constate là à travers le document que tu nous remets sur table, c'est compliqué parce qu'il est 21h42 et que l'on est fatigué et que s'est jeudi etc.... Pour autant, les axes stratégiques qui n'étaient peut-être pas clairement définis, le sont en tout cas beaucoup mieux. Il y a des thématiques dont j'avais souhaité qu'elles soient renforcées ou davantage mises en valeur. Tu t'es nourri de la réflexion des 80 élus que tu as rencontrés lorsque tu as fait la campagne préalablement aux élections et tu as intégré, et c'est normal tu as intégré effectivement les projets qui étaient souhaités ou demandés. Moi j'ai entendu les mêmes élus. Pour autant, on n'est pas conçu pareil, ça se sait. J'avais essayé d'avoir une vision un peu plus stratégique et je t'ai fait part de certains souhaits. C'est ainsi que le document est beaucoup plus musclé maintenant sur la thématique croissance verte/ environnement par exemple, je ne rentre pas dans les détails. Sur la thématique de l'agriculture aussi, je disais avec Gérard que l'on avait le bonheur d'avoir un territoire rural avec un point de compétitivité d'agriculture AgriMip qu'il fallait peut-être davantage valoriser puisque il me semblait, avec mon équipe, que le document était peut-être tourné essentiellement vers l'interne et pas assez vers l'externe. Il s'agissait en effet de vendre, il faut que ce document vende notre territoire à l'extérieur pour montrer que c'est un territoire qui est propice sur le plan économique à l'accueil, que c'est un territoire où il y a une qualité de vie remarquable, avec des ressources humaines de qualité. Tu as intégré la marque french Tech, je m'en réjouis, la mise en valeur du tourisme est beaucoup plus importante que sur le document initial et tout l'aspect mobilité a été renforcé : autoroute, aéroport etc...Donc, franchement, je me réjouis des modifications qui ont été apportées sur le document. Il y a qu'une chose que j'avais souhaité et qui n'y est pas : c'est le projet de la Tuilerie Oustau à Aureilhan. La tuilerie vous la connaissez, je l'ai déjà évoqué, c'est un bâtiment remarquable du patrimoine industriel du 19ème siècle. Si jamais nous ne faisons rien, il va tomber. C'est notre responsabilité collective et ça dépasse largement, les compétences du petit Maire

d'Aureilhan. C'est pour ça que la phrase qu'il y a, je ne vais pas être désagréable, la phrase qu'il y a sur les archives cher Gérard où il est indiqué : « Pour être cohérent, la coopération avec le service des archives départementales qui a en charge des documents versés par les communes, est indispensable » interroge comme parfois le diable se cache dans les détails. Bien évidemment je vais approuver ce projet, je vais approuver ce document. Ça ne veut pas dire, parce que je vais approuver ce document, que je souhaite que les archives départementales soient sur le site de l'Arsenal compte tenu qu'il y a déjà les archives municipales. Ensuite, sur les projets structurants, les études de faisabilité et d'opportunités seront réalisées tu me l'avais indiqué, tu me l'avais dit, tu le redis, c'est parfait. Il y a une seule préoccupation que je vais indiquer là. Il y a 6 projets. Je suis favorable aux 6 projets sous réserve des études bien sûr d'opportunité et de faisabilité. Le seul problème qu'il y a, parce qu'il ne faudrait pas que les pôles se déchirent, on ne sait pas par quoi on commence. Donc, quoi qu'il en soit, ce que je disais depuis 6 mois, à savoir la hiérarchisation, la priorisation des investissements, nous devons la faire parce que l'on sait ne sait pas par quoi on commence. Je crois que je suis arrivé aux 5 minutes. Sur un thème comme celui-là nous ne devons absolument pas nous déchirer, nous devons être complémentaires. C'est ce que nous faisons ce soir et je constate que sur les 32 pages du document remis ce soir sur table, il y a en 8 qui ont été modifiés en 6 jours. Je t'ai vu le 24 et on est le 30, 8 pages modifiés, ça fait le quart. Franchement, je serai bégueule si jamais je ne disais pas que c'est un document qui effectivement, s'est enrichi et qui peut être un premier jet, un premier socle pour définir un avenir ensemble, voilà ce que je voulais dire.

M.LE PRESIDENT : Merci Yannick, je n'ai rien trouvé de brutal même plutôt sympathique, merci beaucoup. Ce que je voulais dire nous avons commencé la présentation au Pôle Centre le 16 novembre et ensuite au Pôle Nord et lundi dernier au Pôle Sud. Ce document a été amendé après chaque réunion. Après chaque réunion y a eu des modifications. Il y a eu des remarques le 16 novembre lors de la réunion du Pôle Centre, on en a tenu compte, au Pôle Nord également. Yannick n'était pas à la réunion, je l'ai vu à part, il m'a fait une remarque également. Au Pôle Sud même chose. Ce document a été amendé en tenant compte chaque fois des remarques et des propositions qui étaient faites et qui venaient enrichir le document. Je vous remercie tous. Je trouve que tu as été fair-play et je t'en remercie. Je redis que ce document ne demande qu'à être enrichi. Si nous l'adoptons les études seront lancées mais il peut y avoir d'autres projets structurants qui peuvent être étudiés également voilà. Tu as parlé de la Tuilerie Oustau, si demain il y a un projet sur la Tuilerie on l'étudiera pour l'instant il y en a pas. Et même chose dans d'autres secteurs. Qui souhaite intervenir, qui veut intervenir ?

M. BOUBEE : Une précision, c'est pour le bâtiment 313. J'ai dit que j'étais pour, parce qu'il y aura des études d'opportunité et de faisabilité. Il y a une très mauvaise nouvelle. On a évoqué tout à l'heure les mesures budgétaires qui sont prises. Le CNDS est véritablement pillé, par l'Etat. Il y a grosso modo 150 millions de moins de dotations et ça va se retrouver sur les aides aux équipements de proximité. Il y a un article remarquable qui est paru dans le magazine de la caisse des dépôts que vous connaissez tous LOCALTIS y a 15 jours. Voilà c'était une précision juste technique.

M.LE PRESIDENT : Et c'est d'autant plus regrettable que le CNDS soit pillé, comme tout est en train de se faire pillé et, que pour le projet initial qui était abouti le CNDS donnait six cents milles euros. Mais on essaiera de faire un projet moins coûteux, nous verrons bien. Y-a-t-il d'autres questions ? Bon s'il n'y a pas d'autres questions, je sou mets la proposition suivante à votre approbation. Est-ce que vous êtes d'accords pour que sur les quatre projets

structurants (médiathèque et 313 sont engagés) les études d'opportunité, faisabilité et de financement soient engagés ? Pour le 313 il y a plus de 30 maitres d'œuvres qui se sont positionnés pour postuler à la réalisation de ce projet. Il y aura un jury qui se réunira en janvier sous la présidence de Gerard CLAVE. Le jury examinera et choisira trois maitres d'œuvre, trois cabinets d'architectes sur références et ensuite les trois seront chargés de nous présenter un projet. Le bâtiment il existe, il est magnifique ce sera un projet d'aménagement et on verra quel sera celui qui nous conviendra le mieux. Bien évidemment l'examen de la performance qualité/coût sera important. Je vous demande si vous êtes d'accords pour que sur les quatre autres projets nous lancions ces études. Qu'on associe le conseil de développement, dès qu'il sera constitué et qu'ensuite en fonction des projets nous puissions créer ce que j'ai évoqué les groupes projets au sein desquels vous serez appelés mes chers amis élus à participer en fonction de vos choix et disponibilités.

Je soumets donc cette proposition à votre approbation. Y-a-t-il des absentions ? Vote contre ?

Projet adopté à l'unanimité

Je vous remercie, j'espère que nous serons fiers de ce que nous venons de faire ce soir dans quelques années.

Merci à tous bonne fin de soirée.